

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1930

3 octobre 2009

SOMMAIRE

Ace Management S.A.	92596	Olympe Investments S.A.	92595
Alinéa Editions et Communications S.à.r.l.	92599	Olympe Investments S.A.	92595
Bonsol Holding S.à r.l.	92597	Oriol Investment S.A.	92640
Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwillingen S.à r.l.	92599	Penelope Investments S.A.	92594
Clairam S.A.	92597	Penelope Investments S.A.	92595
Condor Group S.A.	92599	Penelope Investments S.A.	92595
Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l.	92599	PJ Lux S.A.	92598
Criteria S.à r.l.	92596	Pridor Investments S.A.	92640
Europa Topaz S.à r.l.	92597	Procedia S.à r.l.	92596
European Financial Company	92595	Procedia S.à r.l.	92596
Global Services Management S.à r.l.	92594	Randas Invest S.A.	92594
Greca S.A.	92596	Red Oil Invest S.A.	92594
International Power NPA, Sàrl	92598	S.I.L. Europe	92597
Lanester S.A.	92598	Snack Bosphore S.à r.l.	92599
Laodicia S.A.	92595	Sport Engineering and Consulting S.à r.l.	92594
Lux Magnet S.A.	92598	Third Eye Capital ABL Opportunities Fund	92600
Marphip S.A.	92594	Third Eye Capital Credit Opportunities Fund	92600
Multis S.A.	92596	Torres Vedras Holdings S.A.	92598
Multis S.A.	92597	White Sun Re Company S.A.	92640

Global Services Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9545 Wiltz, 2A, rue du Genêt.

R.C.S. Luxembourg B 94.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119134/9.

(090143471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Sport Engineering and Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119136/9.

(090143468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Marhip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 84.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119139/9.

(090143462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Red Oil Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119784/9.

(090144334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Randas Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 76.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119785/9.

(090144342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Penelope Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 79.472.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
14.09.2009. C. Giovannacci.

Référence de publication: 2009120067/9.

(090144284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Penelope Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 79.472.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
14.09.2009. M. Ernzerhof.

Référence de publication: 2009120068/9.

(090144281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Penelope Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 79.472.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant que Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
14.09.2009. E. Wirt.

Référence de publication: 2009120069/9.

(090144273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Olympe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 67.355.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
14.09.2009. M. Ernzerhof.

Référence de publication: 2009120070/9.

(090144264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Olympe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 67.355.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur de votre société, avec effet immédiat.
14.09.2009. C. Giovannacci.

Référence de publication: 2009120071/9.

(090144262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

EUFICO, European Financial Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 11.412.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009121482/9.

(090146043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Laodicia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 55.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009121552/9.

(090145769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Criteria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009121555/9.

(090145768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Greca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 82.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009121559/9.

(090145765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Ace Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009122062/9.

(090146459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Procedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009122025/9.

(090146460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Procedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 97.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009122026/9.

(090146461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009122027/9.

(090146463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 88.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009122028/9.

(090146464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Clairam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 69.720.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009122029/10.

(090146453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Europa Topaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 128.411.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122016/10.

(090146472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

S.I.L. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 102.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009122015/10.

(090146474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Bonsol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.325.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Bonsol Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009115427/15.

(090138734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Torres Vedras Holdings S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115419/10.

(090138570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Lux Magnet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 83.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009115405/10.

(090138537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

PJ Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.913.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009115435/10.

(090138524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Lanester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 143.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LANESTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2009115422/11.

(090138574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

International Power NPA, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 521.854.278,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.454.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 de sa société mère, International Power Plc ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009115418/13.

(090138552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

Alinéa Editions et Communications S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 79.442.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114452/10.

(090137874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Café-Restaurant op der Gare - Bei den Zwillingen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8471 Eischen, 8, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 101.106.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114457/10.

(090137889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 2A, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 99.230.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114474/10.

(090137731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Cordea Savills Italian Opportunities No.2 (Holdings) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 130.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114539/11.

(090137435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Condor Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 131.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Condor Group S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114489/13.

(090137335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

**Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Third Eye Capital ABL Opportunities Fund).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.045.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Third Eye Capital ABL Opportunities Fund (the Company), a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary, on April 10th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 6th, 2008, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register with number B 138.045.

The Meeting is chaired by Ambre Delage, jurist, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Aurélien Favier, attorney at law, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Matthieu Chambon, attorney at law, with professional address in Luxembourg.

The Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Waiver of the convening notices;
- 2) Change of name of the Company into "Third Eye Capital Credit Opportunities Fund";
- 3) Full restatement of the articles of association of the Company;
- 4) Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that a majority constituting in excess of one half of the shares in issue is present or represented.

IV. The quorum required by law is therefore present or represented at the present Meeting;

V. The present Meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all of the items on the agenda.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges that a majority constituting in excess of one half of the corporate share capital being represented at the present Meeting, and that convening notices were sent to all shareholders, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company to "Third Eye Capital Credit Opportunities Fund".

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

I. Definitions - Form - Name - Registered office - Duration - Purpose

A Conversion	- the (re)conversion of B Shares into A Shares as specified in Article 18.2;
A Shares	- means the Class I-A Shares, Class II-A Shares, Class III-A Shares and Class IV-A Shares in Compartment 1, the Class I-A Shares, Class II-A Shares and Class IV-A Shares in Compartment 2 and the Class I-A Shares, Class II-A Shares and Class IV-A Shares in Compartment 3;
ABL	means asset-based lending;
Administrative Agent	- the Person appointed as the administrative agent of the Fund from time to time;

Advisor	- any Person appointed as advisor to the Fund and/or the Managing General Partner in connection with the activities of the Fund from time to time;
Affiliate	- means (a) in the case of a company: (i) any company which is its direct or indirect holding company or subsidiary or a direct or indirect subsidiary of that holding company; or (ii) a company (or a direct or indirect subsidiary of a company) or other legal entity which controls or is controlled by the Person concerned; (b) in the case of an individual, the spouse or direct descendant and ascendants of any kind, and any company directly or indirectly controlled by such Person and his associates within the meaning of paragraph (a) of this definition; or (c) in the case of a legal entity other than a company, the members and any company directly or indirectly controlled by such Person and his associates within the meaning of paragraph (a) of this definition, except, in all cases, any company or entity in which the Fund holds an Investment;
Articles of Association	- these articles of association of the Fund, as amended from time to time;
B Conversion	- the conversion of A Shares into B Shares as specified in Article 18.1;
B Shares	- means the Class I-B Shares, Class II-B Shares, Class III-B Shares and Class IV-B Shares in Compartment 1 and the Class I-B Shares, Class II-B Shares and Class IV-B Shares in Compartment 2;
Base Currency or US\$	- means the United States Dollar;
Business Day	- a day on which banks are open for business in Luxembourg other than a Saturday, Sunday or public holiday;
Class	- means a class of Shares in the capital of the Fund;
Class I-A Shares	- Class I-A participating shares in the capital of the relevant Compartment;
Class I-B Shares	- Class I-B participating, non-redeemable shares in the capital of Compartment 1 or Compartment 2;
Class II-A Shares	- Class II-A participating shares in the capital of the relevant Compartment;
Class II-B Shares	- Class II-B participating, non-redeemable shares in the capital of Compartment 1 or Compartment 2;
Class III-A Shares	- Class III-A participating redeemable shares in the capital of Compartment 1;
Class III-B Shares	- Class III-B participating, non-redeemable shares in the capital of Compartment 1;
Class IV-A Shares	- Class IV-A participating shares in the capital of the relevant Compartment;
Class IV-B Shares	- Class IV-B participating, non-redeemable shares in the capital of Compartment 1 or Compartment 2;
Class V Allocations	- the special allocation of all or part of the Incentive Fee in accordance with Article 17 of these Articles of Association;
Class V Shares	- Class V non-participating redeemable shares in the capital of Compartment 1 or Compartment 2;
Class VI Shares	- Class VI non-participating non-redeemable shares in the capital of the Fund;
Closing	- a date on which the Managing General Partner accepts applications to commit to subscribe for Shares in Compartment 3 in accordance with this Private Placement Memorandum;
Commitment	- the maximum amount (denominated in US\$) contributed or agreed to be contributed to Compartment 3 by way of a subscription for Shares in Compartment 3 by an Investor or Shareholder pursuant to such Person's Subscription Agreement (including any additional Commitment made by such Person at subsequent Closings);
Compartment(s) or Subfund(s)	- Compartment 1, Compartment 2 and Compartment 3 of the Fund, as well as any future compartment, to which specific Shares and/or Class(es) of Shares relate;
Compartment 1	- designates -Third Eye Capital Credit Opportunities Fund - ABL Opportunities Fund;
Compartment 2	- designates Third Eye Capital Credit Opportunities Fund - Insight Fund;
Compartment 3	- designates Third Eye Capital Credit Opportunities Fund - Foresight Fund;
CSSF	- the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority for the financial sector or any successor authority from time to time;
Custodian	- any Person appointed as custodian of the Fund from time to time;

Custodian Agreement	- the custodian agreement entered into by and between the Fund and the Custodian, as amended from time to time, dated on or about the date of these Articles of Association;
Default	- the failure, by an Investor or Shareholder of Compartment 3 to satisfy a Drawdown Request on its Commitment;
Default Penalty	- a penalty of 3% of the last calculated NAV of the Shares, charged against the Shares of a Defaulting Shareholder to the benefit of Compartment 3 immediately upon Default;
Defaulting Shareholder	- a Shareholder or Investor who has committed a Default and whose Default is continuing and remains unremedied;
Distributable Cash	- the total cash legally available for distribution which may include, without limitation, Distributable Proceeds or proceeds from any operation;
Distributable Proceeds	- distributable proceeds from any direct and/or indirect Investment allocable to the relevant Compartment, whether of an income or capital nature;
Distributions	- all distributions made to Shareholders, in the sole discretion of the Managing General Partner, after satisfaction of all expenses and liabilities of the relevant Compartment in accordance with Article 35 of these Articles of Association;
Domiciliary Agent	- any Person appointed by the Managing General Partner from time to time as domiciliary agent to the Fund;
Drawdown	- a draw down of Commitments pursuant to a Drawdown Notice;
Drawdown Notice	- a notice delivered to each Investor or Shareholder who has made a Commitment, specifying the amount to be drawn down and the relevant Issue Date;
Early Redemption Fee	- with respect to the redemption of Class I-A Shares in Compartment 2, a fee, to be subtracted from the Redemption Proceeds payable to the Class I-A Shares in Compartment 2 as a consequence of the redemption of Shares and which shall amount to 3% of the aggregate Net Asset Value of the redeemed Shares if such Shares are redeemed after a period of 12 months but before a period of 24 months has passed since the subscription of the relevant Shares;
Effective Date	- the date, subject to the Lock-Up Period pertaining to Class I-A Shares, Class II-A Shares and Class IV-A Shares in Compartment 2, and Early Redemption Fees pertaining to Class I-A Shares in Compartment 2 and the provisions of these Articles of Association, in relation to a Redemption Request referable to A-Shares of each relevant Series in Compartment 2, the date specified as such in the Redemption Request which must correspond to a Redemption Date falling at least 180 calendar days following receipt by the Fund of a qualifying Redemption Request or, if the date so specified does not correspond to a Redemption Date, the first Redemption Date falling no earlier than 180 calendar days after receipt by the Fund of the qualifying Redemption Request and on which a redemption is effected;
Fiscal Year	- each fiscal year of the Fund as described in Article 34 of these Articles of Association;
Fund	- Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, an investment company with variable company (société d'investissement à capital variable) in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a multi-compartment specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisée);
Fund Documents	- each of: (a) these Articles of Association; (b) the Private Placement Memorandum; (c) each Subscription Agreement; and (d) the Custodian Agreement;
General Meeting	- a general meeting of Shareholders convened in accordance with the provisions of these Articles of Association;
Gross Asset Value or GAV	- the gross assets less the gross liabilities of the Fund or a Compartment as of any Valuation Day, prior to the determination of any accrued Incentive Fee;
Hurdle Rate	- an amount equal to 8% per annum in respect of Class I-A Shares and Class II-A Shares in Compartment 2 an amount equal to 12% per annum in respect of Class I-A and Class II-A Shares in Compartment 3 respectively and which must be obtained before an Incentive Fee; may be charged;

Incentive Fee	- the fee, payable quarterly in arrears as regards Compartments 1 and 2 and payable in arrears at the termination of the term as regards Compartment 3 and payable in arrears in respect of a redemption or conversion of Shares in each of the Compartments to the Managing General Partner, and equal to 20% of any increase in the NAV (before determination of the Incentive Fee) of Class I-A Shares and Class II-A Shares in each of Compartment 2 and Compartment 3 due to cumulative Trading Profits attributable to each such Class, determined in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Initial Issue Price	- the price at which Shares are to be issued (if any) on the Initial Subscription Date as determined by the Managing General Partner and being -US\$100 per Management Share; US\$1,000 per Class I-A Share; US\$1,000 per Class II-A Share; US\$1,000 per Class IV-A Share; and US\$1,000 per Class V Share as further disclosed in the relevant special section of the Private Placement Memorandum;
Initial Series	- the first series of Shares issued in each Class of A Shares and B Shares in Compartments 1 and 2 and in each Class of A Shares in Compartment 3;
Initial Shares	- Shares of each Class issued on the Initial Subscription Date in Compartments 1 and 2 and on the initial Issue Date in Compartment 3 as it pertains to such Class or Shares of each Class issued on the first Subscription Day in Compartments 1 and 2, and on the first Issue Date in Compartment 3, as it pertains to such Class of Shares to the extent that no Shares of the relevant Class were subscribed on the Initial Subscription Date and on the initial Issue Date (respectively);
Initial Subscription Date	- April 11 th , 2008 in respect of A Shares in Compartment 1 and September 2 nd 2009 and/or any other date on which the Managing General Partner accepts applications to subscribe for Initial Shares at the Initial Issue Price of each Class of A Shares in Compartment 2 and in Compartment 3 in accordance with these Articles of Association;
Investment	- any investment of the Fund (whether directly or through an intermediary vehicle)
Investment Fund Service Agreement	- the investment fund service agreement entered into by the Fund and the Administrative Agent, as amended from time to time, dated on or about the date of these Articles of Association;
Investor	- any Person prior to its registration as the owner of a Share in Compartment 2 and/or in Compartment 3 in the register of Shareholders of the Fund;
Issue Date	- any Business Day designated by the Managing General Partner on which the Managing General Partner may issue A Shares in Compartment 3 in exchange for the receipt of subscription monies pursuant to a Drawdown;
Issue Price	- the price at which Shares are to be issued, as determined by the Managing General Partner, on the basis of the most recent NAV per Share available or at the Initial Issue Price, in relation to the issuance of Shares on each Subscription Day as regards Compartment 2 and on each Issue Date as regards Compartment 3, or on the Initial Subscription Date (as the case may be) as regards Compartment 2 and on the initial Issue Date as regards Compartment 3 (as the case may be);
Issue Price per Share	- the amount (denominated in US\$) contributed to the relevant Compartment by way of subscription for one Share of the relevant Class of the relevant Compartment;
Lock-Up Period	- in relation to Class I-A Shares and Class IV-A Shares in Compartment 2, a period of 12 calendar months, and in relation of Class II-A Shares in Compartment 2, a period of 24 calendar months, commencing on the date of subscription of the relevant Shares;
Luxembourg GAAP	- generally accepted accounting principles in Luxembourg;
Management Fee	- the management fee payable in respect of Shares in each Compartment to the Managing General Partner monthly in arrears and on each redemption of relevant Shares, calculated on a Class-by-Class basis in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Management Share	- the 1 Class VI non-participating voting management share subscribed by the Managing General Partner upon the establishment of the Fund;
Managing General Partner	- Third Eye Capital Credit Opportunities S.à r.l., a Luxembourg private limited

	liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with number B 138046 or any other Person subsequently appointed as managing general partner of the Fund in accordance with Article 23 of these Articles of Association;
NAV	- the net asset value of the Fund or of a Compartment or of a Class or Series of Shares in a Compartment (as the context requires) from time to time, determined in accordance with Article 21 of these Articles of Association;
NAV per Share	- on any date, the net asset value of each Share of each Class in each relevant Compartment calculated by dividing the NAV of the relevant Class and Series as at the relevant date by the number of Shares of the relevant Class and Series in issue on that date;
Performance Period	- the period ending on the last day of each calendar quarter for Compartments 1 and 2 and commencing on the first day of the next calendar quarter for Compartments 1 and 2, save for purposes of the first such period as for Compartments 1 and 2 for which purposes the period will commence on the first Subscription Date for the relevant Compartment and in respect of Compartment 3 the period will commence on the date of the first Closing and end on the expiration of the Term and the last such period for Compartments 1 and 2, for which purpose such period will commence on the first day of the calendar quarter during which any disinvestment or liquidation of the Compartment will start and end on the last Business Day of such divestment or liquidation of the Compartment and, notwithstanding the foregoing, the last such period in relation to Shares which are the subject of a redemption or conversion (as applicable) in accordance with the terms of these Articles of Association, in which case the last such period will end on the effective day of the redemption or conversion (as applicable);
Person	- any corporation, company, trust, fund, estate, unincorporated association or other legal entity, including an individual;
Prior Un-recouped Losses	- un-recouped losses incurred in previous periods and attributable to the relevant Series of the relevant Class of Shares for purposes of the calculation of Trading Profit and calculated in accordance with the provisions of Article 6.9 of these Articles of Association;
Private Placement Memorandum	- the issuing document in respect of the Fund first issued on April 10 th , 2008 in respect of Compartment 1 and the issuing document amended to include each of Compartments 2 and 3 (as the case may be) issued as of September 2 nd , 2009, as may be amended or supplemented from time to time;
Proceeds	- in relation to any asset, the proceeds of the disposal or refinancing of that asset net of all costs and expenses incurred in connection with the disposal or refinancing, or the process of disposal or refinancing, of that asset;
Proper Instructions	- Sigwrrwritten instructions delivered to the Administrative Agent, the Custodian or the Registrar and Transfer Agent by means of a letter or facsimile from the Managing General Partner or any Person duly authorised to give such instructions pursuant to the Investment Fund Service Agreement, the Custodian Agreement or the Registrar and Transfer Agent Agreement, respectively;
Redemption Date	- the first Business Day of any calendar month and any such other days as the Managing General Partner, in its sole discretion, so designates for purposes of the redemption of A Shares in Compartment 2 or for purposes of an A Conversion or B Conversion in Compartment 2 or any compulsory redemption in accordance with the terms of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Redemption Request	- a written request by a Shareholder given to the Managing General Partner to have the Fund redeem some or all of that Shareholder's A Shares in Compartment 2 as of a Redemption Date and/or to have the Fund redeem some or all of the Class V Shares in accordance with the terms of these Articles of Association and the terms of the Private Placement Memorandum;
Redemption Proceeds	- the net proceeds (after deduction of all relevant fees and charges) of a redemption of Shares pursuant to these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Register	- the register established and maintained by the Registrar and Transfer Agent recording the ownership of the Shares from time to time;

Registrar and Transfer Agent	- any Person appointed as registrar and transfer agent of the Fund from time to time;
Registrar and Transfer Agent Agreement	- the registrar and transfer agent agreement entered into by the Fund and by the Registrar and Transfer Agent, as amended from time to time, dated on or about the date of these Articles of Association;
Series	- a distinct series of Shares of a Class issued in respect of a specific period, though the Shares of each Series of each Class will have the same characteristics as the Shares of each other Series of that Class, differing only in respect of their date of issue, Issue Price, Incentive Fees payable in respect of such Shares, the date on which they may be redeemed (in respect of A Shares in Compartment 2 and/or the Early Redemption Fee applicable (if any) to their redemption);
Service Providers	- the Domiciliary Agent, Custodian, Administrative Agent, Advisor, Registrar and Transfer Agent and any other agents as may be appointed from time to time by the Managing General Partner;
Share	- a share without par value in the share capital of any Compartment of the Fund which may be issued pursuant to these Articles of Association at any time at the Issue Price and excluding the Management Share (if the context so requires);
Shareholder	- any Person registered on the Register, at the relevant time, as the owner of a Share issued by the Fund;
SIF Law	- the Luxembourg law dated February 13, 2007, relating to specialised investment funds;
Special Investment	- a special investment in any existing Investment, which the Managing General Partner reasonably believes to possess exceptional asymmetric risk/return characteristics or in the case where the terms of an existing Investment of such Sub-fund is modified or such existing Investment becomes hard to value;
Subscription Agreement	- each subscription agreement entered into by the Fund and an Investor and setting out: (a) the number and Class(es) of Shares subscribed by that Investor and the relevant Compartment(s) or the Commitment and the Class(es) of Shares to which the Commitment relates (in respect of Compartment 3); (b) the date of subscription of the Shares in the relevant Compartment(s) or the date of the Commitment to the relevant Compartment; and (c) the Issue Price paid or to be paid, or any such agreement which has been entered into or novated as a consequence of the transfer of a Share as contemplated by Article 20 of these Articles of Association, in which case the details under (c) above will be replaced with the number of Shares transferred to the Transferee;
Subscription Day	- each day upon which the Managing General Partner (in its discretion) accepts applications to subscribe for Shares in accordance with these Articles of Association and which includes the Initial Subscription Date, the first Business Day of each calendar month and any other day so designated in the discretion of the Managing General Partner for purposes of the subscription of Shares of any Class in a relevant Compartment and, without limitation to the generality of the foregoing, any Subscription Day so designated for the sole purpose of the conversion of Shares as contemplated in Article 18 of these Articles of Association;
Term	- in respect of Compartment 3, the term ending on September 2, 2013 subject to the right of the Managing General Partner to extend the term for two additional one (1) year periods up to September 2, 2015;
Trading Profit	- in relation to any period, the trading profit attributable to each Series of each relevant Class in the relevant Compartment and which includes any profit earned on any Investments of the relevant Compartment minus Prior Un-recouped Losses (if applicable) attributable to the relevant Series of the relevant Class of the relevant Compartment and any distributions made to the holders of such Shares during that period, as detailed in Article 16 of these Articles of Association;
Transfer	- a transfer of Shares as specified in Article 20;
Transferee	- the Person to whom Shares are transferred in accordance with the provisions of these Articles of Association;
Transferor	- a Shareholder transferring his Shares in accordance with the provisions of these Articles of Association;
Valuation Day	- the last day of each calendar month and any other date as the Managing General Partner may in its sole discretion determine for purposes of calculating the NAV;

Well Informed Investor - a Person who is a "well-informed investor" within the meaning of Article 2 of the SIF Law; being an institutional investor, a professional investor or any other investor who:

- (a) has confirmed in writing that he adheres to the status of "well-informed investor"; and
- (b)(i) invests a minimum of €125,000 (or it's equivalent in any other currency) in the Fund; or
- (ii) has obtained an assessment made by:
 - (A) a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC;
 - (B) an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC; or
 - (C) a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Fund.

Art. 1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") in the form of a partnership limited by shares organised as a multi-compartment specialised investment fund under the name of "Third Eye Capital Credit Opportunities Fund" (hereinafter the Fund), which is governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the SIF Law, as well as by the present Articles of Association.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Managing General Partner. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in Canada, the United States of America, or their respective territories or possessions) by decision of the Managing General Partner.

2.2. In the event that the Managing General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would or could interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Fund is established for an unlimited period of time.

3.2. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

Art. 4. Purpose.

4.1. The exclusive purpose of the Fund is to invest the funds available to it into Investments in order to achieve superior risk-adjusted returns with minimum volatility and low correlation to any other asset class.

4.2. The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the SIF Law or any legislative replacements or amendments thereof.

II. Capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital.

5.1. The capital of the Fund shall at any time be equal to its total net assets as defined in Article 21 hereof and shall be represented by fully paid-up Shares of no par value.

5.2. The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (€1,250,000.-) or its equivalent in United States Dollars. The Fund shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Fund has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of undertakings for collective investment under the SIF Law.

5.3. The Managing General Partner is authorised without any limitation to issue an unlimited number of additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 9 hereof at the Issue Price determined by the Managing General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association.

Art. 6. Compartments, Classes of Shares and Series.

6.1. The Managing General Partner may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate Compartment within the meaning of Article 71 of the SIF Law (which may be denominated in different currencies, if the Managing General Partner so determines). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 4 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, different share series, share classes, specific investment advisors/managers, if any, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Managing General

Partner shall from time to time determine in respect of each Compartment. The Private Placement Memorandum(s) will contain the detailed terms and conditions applicable to each Compartment and to any future Compartment.

6.2. The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation from Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of a given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders and creditors, each Compartment is treated as a separate entity.

6.3. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in United States Dollars, be converted into United States Dollars and the capital of the Fund shall be the aggregate of the net assets of all of the Compartments.

6.4. The Fund shall prepare consolidated accounts in United States Dollars.

6.5. Within each Compartment and in accordance with the relevant provisions of the Private Placement Memorandum, the Managing General Partner may issue different Classes, which carry different rights and obligations with regard to, inter alia, income and profit entitlements, redemption, fee and cost and/or other features.

6.6. Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shares have no preferential or pre-emption rights and are subject to any transfer and redemption restrictions as provided for in Article 20 and Article 19 of these Articles of Association.

6.7. The Managing General Partner may, in its discretion, impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Managing General Partner may offer different Series of Shares of each Class in each Compartment and which carry the same rights and obligations as other Series of the same Class of Shares in the relevant Compartment. Each Series corresponds to a specific period.

6.8. On the allotment of any Share, the Managing General Partner or its authorised agent shall:

- (i) designate the Compartment and the Class to which the Share shall belong;
- (ii) designate the Series to which such Share shall belong in accordance with the provisions of Article 6.9; and
- (iii) on the first issue of A Shares and B Shares of each Class, designate the Series of that class as the Initial Series.

6.9. A new Series of A Shares shall be issued as of each Subscription Day in Compartments 1 and 2 and a new Series of A Shares shall be issued as of each Issue Date in Compartment 3. At the end of each Performance Period the issued and outstanding Shares of each Series (other than the Initial Series of each Class) in Compartments 1 and 2 shall be redeemed by the Fund and the Redemption Proceeds shall be applied by the Fund towards the issue of Initial Series Shares of the same Class provided that:

- (i) no redemption and issue of Shares shall occur as envisioned in this Article 6.9 while a Prior Un-recouped Loss remains attributable to the Initial Series of Shares of the relevant Class; and
- (ii) no redemption and issue of Shares shall occur as envisioned in this Article 6.9 while a Prior Un-recouped Loss remains attributable to the Series of Shares to which such Share belongs.

For purposes of this Article 6.9 "Prior Un-recouped Loss" shall mean any balance on an account established with a zero balance with respect to each Series of each Class issued on each Subscription Day in Compartments 1 and 2 and increased by the net decrease of the NAV per Share of such Series in each calendar month and decreased (but not below zero) by the net increase of the NAV per Share of such Series in any calendar month.

Art. 7. Eligible Shareholders.

7.1. Issuance and Transfer of the Shares in each Compartment are restricted to Well-informed Investors, within the meaning of Article 2 of the SIF Law, who are able to adequately assess the risk associated with their investment and who confirm in writing, or whose nominee(s) certify in writing, that they adhere to the status of Well-informed Investor. The conditions pertaining to the Well-informed Investor status are not applicable to the members of the Managing General Partner and other persons who intervene in the management of the Fund.

7.2. If any Well-informed Investor is an insurance undertaking, that undertaking must subscribe for Shares in its own name and remain the sole legal owner of the Shares, without any possibility of transfer to its policy holders.

Art. 8. Form of Shares.

8.1. Fractional Shares may be issued and the rights attaching to fractional Shares shall be proportionate to the fraction, save as otherwise provided in these Articles of Association.

8.2. All issued Shares of the Fund shall be registered in the Register, which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such Register shall contain the name of each legal owner, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number, Class and Series held by him, the Issue Price per Share and the date of issue of such Shares.

8.3. All Shareholders shall provide the Managing General Partner with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

8.4. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or at such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to

the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to this effect addressed to the Managing General Partner or the Fund at its registered office, or to such other address as may be set by the Fund from time to time.

8.5. The Fund recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all Persons claiming a right to such Shares have to appoint one single attorney to represent such Shares towards the Fund. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Shares.

8.6. Share certificates or confirmations of ownership will be jointly signed by the Managing General Partner and the Custodian. Share certificates or confirmations of ownership will be delivered by the Managing General Partner upon special request from the relevant Shareholder provided that payment therefore has been received by the Custodian from that Shareholder and such Shareholders' details and the details pertaining to the issuance of Shares have been recorded in the Register in accordance with these Articles of Association.

Art. 9. Subscription, Commitment and Ownership of Shares.

9.1. Well-informed Investors wishing to subscribe for Shares must execute a Subscription Agreement which, upon acceptance, will be signed by the Managing General Partner.

9.2. Subscriptions to Shares in Compartment 1 have been suspended. Consequently, no further Shares will be issued in Compartment 1.

9.3. The minimum initial investment of each Shareholder in Compartment 2 will be US\$250,000 and the minimum initial Commitment in respect of Compartment 3 will be US\$ 5,000,000. The Managing General Partner may accept subscriptions and/or Commitments for lesser amounts at its sole and absolute discretion, but has no discretion to accept an initial subscription of less than €125,000 (or its equivalent in the Base Currency) from any Shareholder.

9.4. Save as otherwise provided in these Articles of Association, Investors and Shareholders may subscribe (or commit to subscribe, as the case may be) for Class I-A, Class II-A or Class III-A Shares in Compartment 1 and for Class I-A and/or Class II-A Shares in Compartment 2 and/or in Compartment 3. Class IV-A Shares and Class V Shares in each Compartment are only available for subscription by the Managing General Partner and/or its Affiliates. The Management Share is only available for subscription by the Managing General Partner. The Management Share was issued to the Managing General Partner on the formation of the Fund.

9.5. Shares of the relevant Series of each Class of A Shares will be issued at the Initial Issue Price, on the relevant Initial Subscription Date in Compartment 2 and on the initial Issue Date in Compartment 3, and shall thereafter be issued at an Issue Price equal to the last available Net Asset Value per Share of the relevant Class on each Subscription Day or Issue Date, as the case may be. With respect to Compartment 2, B Shares will be issued, from time to time in accordance with the provisions of these Articles of Association, at an Issue Price equal to the last available Net Asset Value per Share of the corresponding A Shares.

9.6. Existing Shareholders may make additional investments in Compartment 2 on each Subscription Day and/or may make additional Commitments to Compartment 3 on each Closing, provided that each additional subscription in Compartment 2 shall be made in increments of US\$1,000 and for an Issue Price of at least US\$50,000 and that each additional Commitment in Compartment 3 shall be made in an amount of at least US\$1,000,000 subject to the sole and absolute discretion of the Managing General Partner to accept additional investments or Commitments of lesser amounts.

9.7. The Issue Price payable by each Investor and Shareholder who subscribes for Shares must be fully paid in cash or may, in the discretion of the Managing General Partner, be paid in kind.

9.8. The Managing General Partner has the right, in its absolute discretion, to accept or reject any application to subscribe for, or commit to, Shares and may further restrict or prevent the ownership of Shares by specific categories of Persons. The Managing General Partner may require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such Person is eligible to subscribe for, or commit to, Shares.

9.9. On the basis of the information received by, and with the assistance of, the Managing General Partner, the Registrar and Transfer Agent must be able to verify that prospective Shareholders in the Fund comply with the status of Well-informed Investor.

9.10. Subject to the Managing General Partner's acceptance, Shares will be issued upon receipt of the Issue Price paid by an Investor or a Shareholder.

9.11. The Managing General Partner may temporarily suspend the subscription of Shares upon the occurrence of any of the events set forth under Article 21.3 of these Articles of Association and in the Private Placement Memorandum.

Art. 10. Closings.

10.1. Commitments for subscription of Class I-A, Class II-A, and Class IV-A Shares in Compartment 3 may be made at one or several Closings organised by the Managing General Partner in its discretion. The Managing General Partner may draw down until September 2, 2011 and may reinvest the proceeds during such period.

10.2. Shares in Compartment 3 will be issued, subject to receipt of monies on or before the relevant Issue Date, pursuant to each Drawdown Request.

10.3. The Managing General Partner shall organize the first Closing of Compartment 3 and shall notify the date of the first Closing to all prospective Investors from whom it has received and accepted a Subscription Agreement in accordance with the provisions of the Subscription Agreement.

Art. 11. Drawdowns.

11.1. Shareholders' Commitments to subscribe for Shares in Compartment 3 may be drawn down at any time until September 2, 2011.

11.2. Commitments will be drawn down and paid to Compartment 3 in respect of the relevant Class throughout the lifetime of such Class and Shares will, subject to receipt of subscription monies, be issued in exchange on each relevant Issue Date.

11.3. Each Shareholder's Commitment to Compartment 3 is payable to the relevant Class in multiple Drawdowns and in the currency of that Class only. Prior to each Drawdown, the Managing General Partner will advise the Shareholder (s) of the portion of their Commitment required to be contributed to the relevant Class in Compartment 3.

11.4. Drawdowns will generally be payable by the Shareholders pursuant to a Drawdown Notice and will be payable on or before the relevant Issue Date.

11.5. On an Issue Date, the Managing General Partner shall first draw down capital from the additional Shareholders and continue to make such Drawdowns from the existing Shareholders up to and until such time as the contributed capital of all Shareholders bears the same proportion to their respective Commitments.

Art. 12. Default Provisions.

12.1. If an Investor or Shareholder of Compartment 3 is, in the sole discretion of the Managing General Partner in Default, the existing investment (if any) of such Defaulting Shareholder shall remain in the Fund and shall be carried at the NAV last calculated before the Default minus the Default Penalty.

12.2. A Defaulting Shareholder shall not be invited to participate in future Drawdowns and shall, immediately upon the occurrence of the Default, be levied with a Default Penalty.

12.3. A Defaulting Shareholder's Shares shall remain subject to all fees and charges (including, for the avoidance of doubt, all accrued Incentive Fees and Management Fees up to the end of the Term of Compartment 3) but shall not participate in any future gains of the Fund or Compartment 3.

12.4. At the end of the Term of Compartment 3, a Defaulting Shareholder will be entitled to receive a distribution equal to the lesser of (i) the NAV last calculated before the Default minus the Default Penalty and all accrued fees subsequent to the Default and (ii) the last calculated NAV of the Defaulting Shareholders' Shares as at the end of the Term of Compartment 3 (and taking into account the Default Penalty).

Art. 13. Issue Price per Share.

13.1. The Issue Price per Share and the Issue Price per Management Share at the Initial Subscription Date in Compartments 1 and 2 and at the initial Issue Date in Compartment 3 is US\$1,000 per Share and US\$100 per Management Share.

13.2. On any given Subscription Day (save for the Initial Subscription Date) with respect to Compartments 1 and 2 and on any given Issue Date with respect to Compartment 3, the Issue Price per Share will be determined by the Managing General Partner on the basis of the most recent NAV per Share (of the relevant Class). With respect to B Shares in Compartments 1 and 2, the Issue Price will be determined by the Managing General Partner and will be equal to the last available Net Asset Value per Share of the corresponding A Shares.

Art. 14. Shareholders.

14.1. Each Investor will be treated as Shareholder from the date of issue of its Shares.

14.2. Each Shareholder will participate in the Investments allocable to its Shares, and fees and expenses incurred thereon, as from the date on which the Shares were issued to the Shareholder.

14.3. Each Shareholder will share in all income, profit, loss and fees of the relevant Compartment allocable to the Shares it owns.

Art. 15. Management Fee.

15.1. The Managing General Partner shall be entitled to a Management Fee, payable monthly in arrears, based upon all of the issued and outstanding Shares of a Shareholder as of the first day of each calendar month and on each redemption.

15.2. The Management Fee shall be calculated in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum.

15.3. Management Fees applying to periods which are not full calendar months shall be pro-rated.

Art. 16. Trading Profit and Incentive Fee.

16.1. Trading Profit includes any profit earned on any Investment of the relevant Compartment and equals the interest, fees, and net realized and unrealized gains and losses generated on Investments, less commissions, transaction fees and other costs relating to the Investments of the relevant Compartment during the relevant calendar month, less the Management Fee accrued for such period, plus any other income including interest income earned on cash during the relevant period.

16.2. The Managing General Partner shall be entitled to, and shall receive, an Incentive Fee, calculated and accrued as of the last day of each calendar month and payable quarterly in arrears as regards Compartments 1 and 2 and at the end of the Term as regards Compartment 3. The Incentive fee for Compartment 1 shall be equal to 10% of the Trading Profit (after Prior Un-recouped Losses have been recouped) allocable to each Series of Class I-A, Class I-B, Class II-A, Class II-B, Class III-A and Class III-B Share. The Incentive fee for Compartments 2 and 3 shall be equal to 20% of the Trading Profit (after Prior Un-recouped Losses, if applicable, have been recouped) of Class I-A Shares and Class II-A Shares in Compartment 2 and Compartment 3 respectively.

16.3. The Incentive Fee for Compartments 2 and 3 is equal to the Incentive Fee percentage of any increase in the NAV (before determination of the Incentive Fee) of each such Class due to the cumulative Trading Profit (as hereinafer defined) attributable to such Class, subject to the relevant High Water Mark. The Incentive Fee will only be paid if the cumulative Trading Profit over the relevant period expressed as an annual percentage of the NAV of each such Class at the beginning of such Performance Period exceeds the relevant Hurdle Rate.

16.4. Incentive Fees will be charged on a Series-by-Series and Class-by-Class basis.

16.5. Incentive Fees earned do not reduce the cumulative Trading Profit in subsequent periods and are not, once accrued, subject to being refunded by the Managing General Partner, irrespective of subsequent losses.

16.6. If any redemption occurs as of any date which does not correspond to the last day of a calendar month, the Incentive Fee will be charged against the assets of the redeemed Shares as if such redemption occurred as of the end of such a period and the Incentive Fees will be paid to the Managing General Partner at the end of the relevant calendar quarter.

Art. 17. Class V Allocations.

17.1. The Managing General Partner may resolve that all or a portion of the Incentive Fee may be allocated to Class V Shares in the relevant Compartment.

17.2. The Fund shall reserve the amount of the Class V Allocation in cash against the gross assets of the relevant Compartment until such time as the Class V Shares are either redeemed for cash or converted to Class IV-A Shares of an equivalent value as of any next following Subscription Date.

17.3. Amounts allocated to Class V Shares as a consequence of a Class V Allocation relating to a previous Performance Period shall not reduce the cumulative Trading Profit in subsequent periods. Accrued or allocated Class V Allocations are not subject to being returned to the Fund due to subsequent losses.

Art. 18. Share conversions.

18.1. Unless otherwise specified in the relevant special section of the Private Placement Memorandum, Shareholders are entitled to convert all or part of their Shares of a particular Class into Shares of other Classes (if available) within the same Compartment or Shares of the same or different Classes (if available) of another Compartment, each time subject to the prior written approval of the Managing General Partner. The Managing General Partner may withhold its approval in respect of any conversion request in its absolute discretion. Shareholders are not allowed to convert all or part of their Shares into Shares of Compartment 1 or of any other Compartment which is closed for further subscriptions.

18.2. At the sole discretion of the Managing General Partner, and in order to make a Special Investment, up to 15% of the A Shares in Compartments 1 and 2 may be compulsorily redeemed by the Fund and the Redemption Proceeds shall be applied to purchase Class I-B, Class II-B, Class III-B or Class IV-B Shares in Compartment 1 and Class I-B, Class II-B or Class IV-B Shares in Compartment 2 (as the case may be, and corresponding to the relevant A Shares) to an equivalent value on the first available Subscription Day.

18.3. On each occasion when a Special Investment allocable to a relevant Series of B Shares is realized or deemed to have been realized or, in the sole discretion of the Managing General Partner, becomes liquid, the relevant B Shares will be compulsorily redeemed by the Fund and the Redemption Proceeds shall be applied to purchase Class I-A, Class II-A, Class III-A or Class IV-A Shares in Compartment 1 or Class I-A, Class II-A or Class IV-A Shares in Compartment 2 (as the case may be, and corresponding to the relevant B Shares) to an equivalent value on the first available Subscription Day.

18.4. Upon a compulsory redemption for purposes of a B Conversion or an A Conversion, the Managing General Partner shall notify the holder of any Shares affected by such conversion of the fact within 5 Business Days of the conversion.

18.5. Part or all of the Class V Shares in Compartment 2 may, in the sole discretion of the Managing General Partner, be converted to Class IV-A Shares in Compartment 2 on each Subscription Day. If the Managing General Partner decides to so convert the Class V Shares, the relevant Class V Shares will be redeemed by the Managing General Partner and the Redemption Proceeds shall be applied to purchase Class IV-A Shares to an equivalent value on the first available Subscription Day.

18.6. Shares which are the subject of a conversion as envisaged in this Article 18 will be cancelled immediately upon redemption and the corresponding Shares of the other Class will be issued to the relevant Shareholder at the same time.

18.7. Notwithstanding the foregoing, any relevant holding periods pertaining to Shares which are or have been converted pursuant to this Article 18 (including, without limitation, any Lock-Up Period or Early Redemption Fee which may apply) shall be calculated and shall continue to run as from the Subscription Day of the original Shares.

Art. 19. Redemption of Shares.

19.1. Redemption of Shares in Compartment 1 has been suspended in accordance with the terms of these Articles of Association. Consequently, Shares in Compartment 1 will only be redeemed in accordance with the terms of the suspension.

19.2. If a Shareholder wishes to have some or all of its A Shares in Compartment 2 redeemed on any Redemption Date it will provide the Managing General Partner with a Redemption Request as required in terms of the Private Placement Memorandum and these Articles of Association.

19.3. No less than 180 calendar days prior to a Redemption Date in case of A Shares in Compartment 2, a Shareholder may give notice to the Managing General Partner that it requires some or all of its Shares in the relevant Class in the relevant Compartment to be redeemed.

19.4. Subject to the receipt of a qualifying Redemption Request, the relevant Lock-Up Period and/or Early Redemption Fee (if applicable) and any further provisions of these Articles of Association, including the suspension of the calculation of NAV, the Managing General Partner will be required to redeem the Shares which are the subject of the Redemption Request.

19.5. Subject to the terms of these Articles of Association, a Redemption Request will be effective:

(a.) on the Redemption Date specified in the Redemption Request or, if such specified date is not a Redemption Date or does not fall at least 180 calendar days after receipt by the Fund of the Redemption Request, on the first Redemption Date falling at least 180 days after receipt of a qualifying Redemption Request;

(b.) subject to the Lock-Up Period and the Early Redemption Fee (in each case, if applicable);

(c.) if the Redemption Proceeds equal at least US\$100,000 and would not result in the aggregate value of Shares owned by the redeeming Shareholder to fall below US\$250,000 (or such other amount determined by the Managing General Partner in its sole discretion) or the redemption would result in the redemption of all of the Shares owned by the redeeming Shareholder; and

(d.) in relation to no more than 25% of the aggregate NAV of Shares in the relevant Compartment in issue on the relevant Redemption Date, in which case the excess will be redeemed, in priority to Shares which are the subject of Redemption Requests relating to a Redemption Date later (in time) than the original Redemption Date applicable to the deferred redemption), on the consecutive following Redemption Date (subject to any further deferral if the aggregate number of A Shares to be redeemed on such consecutive following Redemption Dates exceed 25% of the aggregate NAV of Shares in issue in the relevant Compartment on the relevant Redemption Date(s), subject to the right of the Managing General Partner to suspend the redemption of A Shares in accordance with the provisions of these Articles of Association).

19.6. An effective redemption request will require the Managing General Partner to redeem the specified number of Shares in accordance with the following Article 19.8.

19.7. Upon receipt of a qualifying Redemption Request, the Managing General Partner will be required to redeem the A Shares in Compartment 2 which form the subject of the Redemption Request on the relevant Redemption Date. Each Share will be redeemed at the NAV per Share calculated in the ordinary course most recently prior to the date on which that Share is actually redeemed.

19.8. The Managing General Partner may satisfy redemption requests in a number of ways, including (but not limited to):

(a.) utilising cash in the Fund; (b.) temporary borrowings; and (c.) utilising Proceeds.

19.9. The Managing General Partner will manage the process of redemption having regard to the interests of the Fund and all Shareholders.

19.10. The Managing General Partner may, in its sole and unfettered discretion, and without the need to provide reasons to any Shareholder, compulsorily (i.e. without the consent of the affected Shareholder) redeem the Shares of any Shareholder at any time at the NAV per Share.

19.11. The redemption of Shares at any other time will be in the sole and absolute discretion of the Managing General Partner.

19.12. No redemption of Shares by Shareholders holding Shares of Compartment 3 will be allowed, except for the purposes of conversion between different Classes in Compartment 3.

Art. 20. Transfer.

20.1. Subject to these Articles of Association and the provisions of the Private Placement Memorandum, Shares in the Fund are generally freely transferable, with the prior approval of the Managing General Partner.

20.2. Notwithstanding the foregoing, the Managing General Partner will withhold its consent to a Transfer in the following circumstances:

(a.) the Transfer is considered by the Managing General Partner, in its sole discretion, not to be in the best interests of the Fund or the Shareholders as a whole; or

(b.) the Transferee does not qualify as Well-informed Investor.

20.3. Upon any valid Transfer as evidenced by entry of the Transferee's name into the Register, the Transferee will have all the rights and will be subject to all of the obligations of the Transferor existing or arising on or after the date of transfer as if such Transferee had been originally admitted to the Fund instead of the Transferor, effective as of the date of the relevant Transfer. In the event of a Transfer of part only of a Shareholder's Shares, the provisions of the immediately preceding sentence will, mutatis mutandis, be applicable on a pro rata basis. No Shareholder may grant limited rights over its Shares or the right to receive Distributions and no Shareholder may dispose of, or grant a limited right over, any other right it may have against the Fund.

20.4. Any Transfer may only be effected once the Transferee, to the satisfaction of the Managing General Partner, has agreed to be bound by the terms of these Articles of Association and assumes all rights and obligations of the Transferor hereunder by signing a duly completed Subscription Agreement or a novation of an existing Subscription Agreement, as the case may be.

20.5. Notwithstanding the foregoing, the Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any Person, including any Person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any Person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement (including without limitation any Person which does not qualify as a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the SIF Law) or if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund or the majority of its Shareholders, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to disadvantages (including without limitation tax or financial disadvantages) that it would not otherwise have incurred or subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

III. Net asset value determination

Art. 21. Valuation Policy and Calculation of the NAV.

21.1. a) Frequency and timing: The Managing General Partner adopts a policy of valuing the Investment of the Fund at least once each calendar month (generally on the last day of the month) and at any other time required by the Managing General Partner in its discretion. The NAV will be determined by the Administrative Agent under the supervision of the Managing General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association.

b) Valuation principles: The assets and liabilities of each Compartment will be valued in accordance with Luxembourg GAAP, resulting, in the opinion of the Managing General Partner, in a NAV, which reflects the fair value of the underlying assets and liabilities of each Compartment. The Managing General Partner may, in its discretion, provide reserves for estimated accrued expenses, liabilities or contingencies, even if such reserves are not required by Luxembourg GAAP.

The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment's assets and its liabilities. The Net Asset Value is calculated in the base currency of the relevant Compartment and may be expressed in such other currencies as the Managing General Partner may determine in its discretion.

The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all of the Compartments.

Information or knowledge of events received after the publication of the NAVs will only be taken into account on a prospective basis in subsequent NAV calculations and may form a reconciling item in the annual audited financial statements of the Fund.

The following principles will be applied in valuing the assets of each Compartment:

(i) ABL Investments will be valued at cost, plus accrued interest and fees, less repayments and any amounts written off due to impairment. Certain fees earned and collected by the Fund in the course of making Investments may be recognized over the anticipated holding period of the Investment, as determined in the sole discretion of the Managing General Partner. If interest payments on any Investment are in arrears for a period of ninety (90) days or more, interest income will no longer be accrued to the value of such Investment, and if foreclosure and liquidation proceedings are commenced following an uncured default, the Investment is measured at the lesser of cost and the net orderly liquidation value of the collateral underlying the loan, determined by one or more independent valuations of said collateral selected by the Advisor. Special Investments shall be valued at cost until realized. The Managing General Partner has sole and absolute discretion to value the Investments and Special Investments using its best judgement to determine their fair value;

(ii) securities (including, without limitation, stocks, bonds, futures, options, and derivative contracts) that are listed on a national securities exchange (including securities traded on NASDAQ and securities when traded in the after hours market) shall be valued at their last sales price on the date of determination on the largest securities exchange (by trading volume in such securities) on which such securities shall have traded on such date. If the last sales price on the date of determination on the largest securities exchange is outside of the quoted "bid" and "asked" price at the time of such last sale, then such securities shall be valued at the midpoint between such "bid" and "asked" prices. If no such sales of such securities occurred on the date of determination, such securities shall be valued at the midpoint between the "bid" and the "asked" prices on the largest securities exchange (by trading volume in such securities) on which such securities are traded, on the date of determination;

(iii) securities (including, without limitation, stocks, bonds, futures, options, and derivative contracts) that are not listed on an exchange or traded over-the-counter but for which external pricing or valuation sources are available shall be valued in accordance with any external pricing or valuation source selected by the Advisor in its sole discretion; provided,

however, that such valuations may be adjusted by the Managing General Partner to account for recent trading activity or other information that may not have been reflected in pricing obtained from external sources. Warrants, options, and other securities that are exercisable for shares, and acquired by the Fund in connection with making an Investment, shall be valued at zero until exercised into listed securities;

(iv) cash on hand or on deposit, bills, demand notes, overnight financing transactions, receivables, and payables will be valued at the full amount thereof; provided, however, that if such cash, bills, demand notes, overnight financing transactions, receivables, and payables are unlikely, in the opinion of the Managing General Partner, to be paid or received in full, then the value will be equal to the full amount thereof adjusted as is considered appropriate to reflect the true value thereof;

(v) all other assets are valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Managing General Partner.

21.2. a) All assets and liabilities will initially be valued in the applicable local currency and will then be translated into the Base Currency using the applicable exchange rate on the date of determination of the NAV.

b) For the purposes of the calculation of the NAV, the assets of the Fund are deemed to include, in respect of each Compartment:

(i) all Investments registered in the name of the Compartment or any subsidiary of the Fund through which Investments may be made from time to time;

(ii) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon, owned by such Compartment;

(iii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including interest, fees, and other income from Investments, and proceeds from Investments, securities, or any other assets sold but not delivered) owned by such Compartment;

(iv) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stocks, units, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options, royalty interests, and other securities, financial instruments, and similar assets owned or contracted for by the Compartment;

(v) all stock dividends, cash dividends, cash payments receivable by the Compartment to the extent information thereon is reasonably available to the Compartment;

(vi) all interest accrued on any Investments owned by the Compartment except to the extent that the same is already included or reflected in the value of such Investments;

(vii) the primary expenses of the Compartment, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been amortized or written off; and

(viii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

c) For the purposes of the calculation of the NAV, the liabilities of the Fund are deemed to include, in respect of each Compartment:

(i) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills, and accounts payable, and all accrued interest and fees thereon;

(ii) all accrued or payable expenses (including, without limitation, administrative expenses, management and advisory fees, including incentive fees (if any), custody fees, agency, registrar and transfer agency fees, domiciliary and corporate agency fees, legal fees, and any other fees and reasonable disbursements of the Service Providers);

(iii) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

(iv) all unearned fees from Investments insofar as the same have not been fully amortised;

(v) an appropriate provision for income and deferred taxes, as applicable, based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Managing General Partner, and other reserves (if any) authorised and approved by the Managing General Partner, as well as such amount (if any) as the Managing General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Compartment;

(vi) all other liabilities of the Compartment of whatever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law, except liabilities represented by Shares in the Fund.

In determining the amount of the liabilities of the Fund, the Managing General Partner shall take into account all expenses payable by the Fund, including, without limitation, formation expenses, fees payable to the Managing General Partner, its accountants, the Administrative Agent, the Registrar and Transfer Agent and any other agent employed by the Fund, fees for legal and auditing services, including the review and audit of the NAV, fees of independent valuers, costs of compliance and portfolio analysis, promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the Fund Documents, explanatory memoranda, registration statements or annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including, without limitation, the cost of buying and selling assets, due diligence expenses, research expenses, remuneration to certain directors of the Managing General Partner, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and facsimiles. The Managing General Partner may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period,

d) For the purposes of the calculation of the NAV:

(i) Shares in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received are deemed not to be existing;

(ii) Shares of the Fund to be redeemed are treated as existing and until paid, the price therefore is deemed to be a liability of the Fund;

(iii) all investments, cash balances and other assets of the Fund not expressed in the Base Currency, will be valued after taking into account the market rates of exchange in force at the date and time of determination of the NAV; and

(iv) effect must be given as at any Valuation Day to any purchases or sales of Investments and Special Investments irrevocably committed for by the Fund on that Valuation Day, to the extent practicable.

21.3. a) The Administrative Agent may, subject to the approval of the Managing General Partner, suspend the calculation of the NAV and the issue and redemption of Shares of any Class or Series in any of the following cases:

(i) when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Administrative Agent or the Managing General Partner, disposal of the assets of the Fund is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Shareholders;

(ii) when it is not reasonably practicable to determine the NAV on an accurate and timely basis, in the discretion of the Managing General Partner;

(iii) when, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or purchases and sales of the assets of the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(iv) when one or more regulated markets, exchanges, or quotation services, which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Fund attributable to such Compartment, are closed otherwise than for ordinary holidays and weekends or if dealings therein are restricted or suspended;

(v) when disposal of a substantial portion of assets by the Fund would not be reasonable or practicable, or would be seriously prejudicial to any Shareholder, in the discretion of the Managing General Partner;

(vi) in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any Investment by the Fund attributable to such Compartment or if, for any other circumstances, the value of any asset of the Fund attributable to such Compartment may not be determined as promptly and accurately as required;

(vii) during any period in which the transfer of funds involved in the realization or acquisition of any assets of the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(viii) if the Administrative Agent reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the Service Providers or any of their Affiliates, subsidiaries or associates;

(ix) if the redemption of any Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; or

(x) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Fund.

b) The board of directors of the Managing General Partner will meet at least once every calendar year to review the appropriateness of the valuation principles applied to the assets of the Fund. Resolutions passed at such meetings will be minuted.

IV. Administration and Supervision

Art. 22. Powers of the Managing General Partner.

22.1. The Fund is managed by the Managing General Partner, who shall always be an unlimited shareholder of the Fund (associé gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which can not be met out of the assets of the Fund. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in General Meetings.

22.2. The Managing General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Fund's purpose, in compliance with the investment purpose as determined in accordance with Article 4 hereof.

22.3. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the Managing General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing General Partner as the Managing General Partner shall determine in its discretion.

22.4. All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting are in the competence of the Managing General Partner. The Managing General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

Art. 23. Delegation.

23.1. The Managing General Partner may delegate any authority, power or discretion exercisable by it (including one that it may have a duty to exercise or perform and the power of delegation) to any Person (including an Affiliate) in the manner and on terms that the Managing General Partner considers appropriate.

23.2. The Managing General Partner may thus appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that it deems necessary for the operation and management of the Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the Managing General Partner. The Managing General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the Managing General Partner and who will have the powers determined by the Managing General Partner.

23.3. The Managing General Partner may from time to time create one or several committees composed of members of the Managing General Partner and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as deemed appropriate in its sole discretion.

23.4. The Managing General Partner may obtain investment information, advice and other services, remuneration for which will be at the Fund's cost to the extent provided under these Articles of Association and the Private Placement Memorandum.

Art. 24. Resignation of the Managing General Partner. The Managing General Partner may resign as manager of the Fund only if it has arranged for its succession by nominating a successor and procuring the approval of that successor at a General Meeting by the affirmative vote of Shareholders representing more than 75% of the Shares held by Shareholders entitled to vote and subject to the prior approval of such successor by the CSSF.

Art. 25. Removal of the Managing General Partner. The Managing General Partner may be removed at a General Meeting by the affirmative vote of Shareholders representing more than 75% of the Shares held by Shareholders entitled to vote. A resolution to remove the Managing General Partner may only be adopted in the case of:

- (i) fraud, gross negligence, bad faith, wilful misconduct or reckless disregard by the Managing General Partner in respect of its obligations in relation to the Fund, in each case as determined by a court of competent jurisdiction, or
- (ii) the Managing General Partner having been declared bankrupt, granted suspension of payments or being dissolved; each time subject to the approval of the CSSF.

Upon removal of the Managing General Partner, the General Meeting shall appoint a successor managing general partner by the affirmative vote of Shareholders representing more than 50% of the Shares held by Shareholders entitled to vote and present at such General Meeting.

Any such removal will be effective upon execution of an agreement satisfactory to the legal counsel of the Fund, under which the replacement managing general partner assumes the rights and undertakes the obligations of the Managing General Partner to the Fund under these Articles of Association with effect from its appointment and under which the name of the Fund must be changed if so requested by the Managing General Partner.

Art. 26. Further consequences of resignation or removal of the Managing General Partner. Upon the resignation or removal of the Managing General Partner becoming effective pursuant to Articles 24 or 25 any rights and obligations of the Managing General Partner will immediately cease to exist, it being understood that:

- (i) the Managing General Partner will remain entitled to its fees and reimbursements under these Articles of Association regarding the period of time up until the date on which the resignation or removal becomes effective; and
- (ii) the outgoing Managing General Partner will remain entitled to indemnification, in its capacity as Managing General Partner, from the Fund pursuant to the provisions of these Articles of Association, with respect to any matter arising prior to its resignation or removal and has no liability to the Fund as a managing general partner in respect of any matter arising after it ceases to be the Managing General Partner.

Art. 27. Separate liabilities of the Managing General Partner. The Managing General Partner hereby undertakes that it shall at all times duly and punctually pay and discharge its separate and private debts and engagements whether present or future, incurred or assumed by it as principal and other than in its capacity as Managing General Partner of the Fund and shall keep the Fund and the Shareholders and their personal representatives, estates and effects indemnified therefrom and from all liabilities, actions, proceedings, costs, claims and demands in respect thereof.

Art. 28. The Custodian.**28.1. Description**

The Custodian has been appointed by the Managing General Partner as custodian of all of the assets of the Fund pursuant to the Custodian Agreement.

The Custodian, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., was incorporated in 1994 under the name "First European Transfer Agent" under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a public limited company (société anonyme) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 47.192. Its current registered office is 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. The Custodian maintains its registered office and place of central administration in the Grand Duchy of Luxembourg. The Custodian has a banking licence granted in accordance with the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, and specialises in custodial,

administrative agency and other related services. As at 31 December 2006, its tangible equity amounted to over € 450,000,000.

28.2. Responsibilities

In accordance with the SIF Law and subject to the terms of the Custodian Agreement, the Custodian will:

(a.) be responsible for the custody of the assets of the Fund; and (b.) manage all of the Fund's bank accounts.

28.3. The Custodian will assume and perform its functions and responsibilities in accordance with the SIF Law. All cash and securities constituting the assets of the Fund entrusted to the Custodian shall be held by the Custodian on behalf and for the account of the Fund. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of the assets of the Fund. The Custodian may hold securities in accounts with any clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund on receipt of Proper Instructions.

28.4. In the performance of its duties at all times, the Custodian will separately keep and administer the assets and liabilities of the Fund and will not mingle them with its own assets and liabilities or those of any other Person for whom it acts as custodian.

28.5. The Custodian will take all steps to dispose of all or any part of the assets of the Fund as specified in any Proper Instruction, each time subject to the terms and conditions of the Custodian Agreement.

28.6. The Custodian is entitled to the fees determined in accordance with the Custodian Agreement. Those fees are based on the net assets of the Fund and are payable quarterly in arrears.

28.7. The Managing General Partner or the Custodian may terminate the appointment of the Custodian at any time upon ninety (90) days written notice delivered by one to the other provided that termination by the Managing General Partner or the Custodian is subject to the suspensive condition that a replacement custodian is appointed. In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Managing General Partner will use reasonable endeavours to appoint a new custodian within two (2) months of the termination to assume the responsibilities and functions of the Custodian. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian will take all necessary steps to ensure the preservation of the interests of the Shareholders. After termination of the appointment of the Custodian, the appointment and duties of the Custodian will continue for such period as may be necessary to enable the transfer of all the assets of the Fund to the new Custodian.

Art. 29. Conflicts of interest.

29.1. No contract or other transaction between the Fund and any other fund, company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the directors or officers of the Managing General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other fund, company or firm. Any director or officer of the Managing General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any fund, company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other fund, company, or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or business.

29.2. In the event that any director or officer of the Managing General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director or officer shall make known to the Managing General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting.

29.3. The term "conflict of interest", as used in this Article, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, the Advisor, the Custodian, or their respective Affiliates, as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Managing General Partner in its discretion.

Art. 30. Indemnification.

30.1. The Fund may indemnify any director of the board of the Managing General Partner or any committee member and his heirs, agents, employees, the Advisor, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Fund or, at its request, of any other company of which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

30.2. The Managing General Partner may decide that expenses effectively incurred by any member of the board of directors or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

30.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Art. 31. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the Managing General Partner and remunerated by the Fund. The auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

V. General meetings - Fiscal year - Distributions

Art. 32. Representation. The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund, each time subject to the veto right of the Managing General Partner.

Art. 33. General Meetings of Shareholders.

33.1. The General Meeting shall meet upon call by the Managing General Partner. The Managing General Partner shall also be obliged to convene a General Meeting within a period of one month, if Shareholders representing 1/10th of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

33.2. The annual General Meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Fund in Luxembourg-City or any other place specified in the convening notice on the second Tuesday of June at 10.00 a.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following Business Day.

33.3. Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

33.4. Shareholders shall meet upon call by the Managing General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the address indicated in the Register. The agenda shall be prepared by the Managing General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Managing General Partner may prepare a supplementary agenda.

33.5. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

33.6. The Managing General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any General Meeting.

33.7. The business transacted at any General Meeting shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

33.8. Each Share, regardless of the NAV per Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote.

33.9. A Shareholder may act at any General Meeting by giving a written proxy to another Person, who need not be a Shareholder.

33.10. Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the votes cast.

33.11. The Managing General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

33.12. The provisions of this Article shall apply, mutatis mutandis, to General Meetings of Shareholders holding Shares in any Compartment or Class.

Art. 34. Fiscal year. The Fiscal Year of the Fund starts on the first day of January and finishes on the last day of December each year.

Art. 35. Distributions.

35.1. Each Shareholder will be treated equally to other Shareholders owning Shares of the same Class and Series pro rata to the number of Shares of the relevant Class and Series owned by it. Each Share of each Class entitles, upon issue, its owner to a proportional part of the Distributions made to Shareholders who own Shares of that Class and Series.

35.2. Subject to applicable legal requirements, Shareholders holding Class II-A Shares in Compartment 2 will be entitled to quarterly distributions. The Managing General Partner shall, subject to the availability of Distributable Proceeds and applicable law, distribute to Shareholders holding Class II-A Shares in Compartment 2, an amount equal to 1,5% of the NAV of their Class II-A Shares within 30 (thirty) calendar days of the end of the relevant calendar quarter.

35.3. Shareholders holding Class II-A Shares in Compartment 3 will be entitled to annual distributions. The Managing General Partner shall, subject to the availability of Distributable Proceeds and applicable law, distribute to Shareholders holding Class II-A Shares in Compartment 3, an amount equal to 6% of the NAV of their Class II-A Shares within thirty (30) calendar days of the end of the relevant calendar year.

35.4. Except as otherwise provided in these Articles of Association, it is not envisaged that the Fund will make Distributions to Shareholders holding Shares in Compartment 1 and Class I-A Shares in Compartments 2 and 3. Notwithstanding the foregoing, the Managing General Partner may, from time to time and in its sole and absolute discretion, declare Dividends in accordance with the provisions of these Articles of Association.

35.5. With respect to Compartment 3 only, the Managing General Partner may declare Distributions from time to time, with reference to the aggregate returns (whether interest, dividends or otherwise) received from the liquidation of its Investments less the aggregate of all amounts required to satisfy the expenses and liabilities of Compartment 3, including any fees due to the Managing General Partner. Distributions will be payable, once declared, pursuant to a resolution of the Managing General Partner as soon as practicable after receipt of the returns on which the Distributions are based, to each Shareholder pro rata to the Shares held by it.

35.6. Subject to applicable legal requirements and with respect to Compartment 3 only, the Managing General Partner may, as from September 2, 2013 and until expiration of the term of Compartment 3, distribute all or part of the NAV of Compartment 3 to Shareholders of the Compartment pro rata to their respective interests in Compartment 3.

35.7. The payment of any Distributions shall be made to the Person indicated on the Register.

35.8. Distributions shall be paid in the Base Currency and to the relevant Shareholders by (international) bank transfer.

35.9. No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

35.10. A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Managing General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the Fund. The Managing General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Fund to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection.

35.11. The Fund may, in the absolute discretion of the Managing General Partner, make any reinvestments.

VI. Final provisions

Art. 36. Dissolution and Liquidation of the Fund.

36.1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 33 hereof and the consent of the Managing General Partner.

36.2. Whenever the subscribed capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the Managing General Partner. The General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes cast at such meeting.

36.3. The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the General Meeting whenever the subscribed capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding one fourth of the Shares represented at such meeting.

36.4. The General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be, in accordance with the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

36.5. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities and need to be approved by the CSSF, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and remuneration.

36.6. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidator(s) to the holders of Shares of Compartment(s) in proportion to their holding in such Compartment(s).

36.7. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to the beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter. After such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the Persons entitled thereto.

Art. 37. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

37.1. Compartments may be created for an undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on the maturity date provided for in the Private Placement Memorandum.

37.2. The Managing General Partner may also decide to liquidate a Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Managing General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. All Shareholders of the relevant Compartment will be notified of a decision to liquidate the Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

37.3. Under the same circumstances as provided above, the Managing General Partner may decide to terminate a Compartment and contribute its assets into another existing or new Compartment or into another collective investment vehicle. The Managing General Partner may resolve to amalgamate two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

37.4. Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who expressly consent to such amalgamation. Where the Managing General Partner does not have the authority to do so or where the Managing General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment may instead be taken at a General Meeting of the relevant Compartment. In such an event, the General Meeting of the Compartment shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

37.5. As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

37.6. Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 38. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a General Meeting subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 39. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing Persons or Shareholders also include corporations, funds, associations and any other organised group of Persons whether incorporated or not.

Art. 40. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of February 13, 2007 relating to specialised investment funds as such laws have been or may be amended from time to time.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date indicated at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le trente et un août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Third Eye Capital ABL Opportunities Fund (la Société), une société en commandite par actions, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, constituée par un acte notarié du notaire instrumentaire, le 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mai 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138045.

L'Assemblée est présidée par Ambre Delage, juriste, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Aurélien favier, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Matthieu Chambon, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation;
- 2) Changement du nom de la Société en "Third Eye Capital ABL Opportunities Fund";
- 3) Refonte complète des statuts de la Société;
- 4) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Il apparaît, selon la liste de présence, que plus de la majorité des actions en circulation est présente ou représentée.

IV. Le quorum requis par la loi est ainsi présent ou représenté à la présente Assemblée.

V. En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que plus de la majorité du capital étant représenté à la présente Assemblée, et des avis de convocations ayant été envoyés à tous les actionnaires, les actionnaires représentés se considèrent dûment convoqués et déclarent avoir parfaitement pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société en "Third Eye Capital Credit Opportunities Fund".

Troisième résolution

L'Assemblée décide de refondre les statuts de la Société qui sont par conséquent rédigés de la manière suivante:

I. Définitions - Forme sociale - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Conversion A	- Désigne la (re)conversion des Actions B en Actions A, telle que prévue à l'Article 18.2;
Actions A	- Désigne les Actions de Catégorie I-A, les Actions de Catégorie II-A, les Actions de Catégorie III-A et les Actions de Catégorie IV-A du Compartiment 1, les Actions de Catégorie I-A, les Actions de Catégorie II-A, et les Actions de Catégorie IV-A du Compartiment 2, et les Actions de Catégorie I-A, les Actions de Catégorie II-A, et les Actions de Catégorie IV-A du Compartiment 3;
ABL	- Signifie des prêts adossés à des actifs;
Agent Administratif	- Désigne en qualité d'agent administratif du Fonds de temps en temps;
Conseiller	- Désigne toute personne nommée en tant que conseiller du Fonds et/ou de l'Associé-Gérant-Commandité en relation avec les activités du Fonds de temps en temps;
Affilié	- Signifie (a) dans le cas d'une société: (i) toute société étant sa société mère ou sa filiale directe ou indirecte; ou (ii) une société (ou une filiale directe ou indirecte de cette société) ou toute autre personne morale qui contrôle ou est contrôlée par la Personne concernée; (b) dans le cas d'une personne physique, l'époux ou descendant ou ascendant direct de toute sorte, et toute société directement ou indirectement contrôlée par une telle Personne et ses collaborateurs au sens du paragraphe (a) de cette définition, sauf, dans tous les cas, toute société ou entité dans laquelle le Fonds détient un investissement;
Statuts	- Désigne les présents statuts du Fonds, tels que périodiquement modifiés;
Conversion B	- Désigne la conversion d'Actions A en Actions B, telle que prévue à l'Article 18.1
Actions B	- Désigne les Actions de Catégorie I-B, les Actions de Catégorie II-B, les Actions de Catégorie III-B et les Actions de Catégorie IV-B du Compartiment 1, les Actions de Catégorie I-B, les Actions de Catégorie II-B, et les Actions de Catégorie IV-B du Compartiment 2;
Devise de Référence ou USD	- Désigne le dollar américain;
Jour Ouvrable	- Désigne un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
Catégorie	- Désigne une catégorie d'Actions du capital du Fonds;
Actions de Catégorie I-A	- Désigne les actions participantes de Catégorie I-A du capital du Compartiment concerné;
Actions de Catégorie I-B	- Désigne les actions non-rachetables participantes de Catégorie I-B du capital du Compartiment 1 ou du Compartiment 2
Actions de Catégorie II-A	- Désigne les actions participantes de Catégorie II-A du capital du Fonds Compartiment concerné é;
Actions de Catégorie II-B	- Désigne les actions non-rachetables participantes de Catégorie II-B du capital du Compartiment 1 et du Compartiment 2
Actions de Catégorie III-A	- Désigne les actions rachetables participatives de Catégorie III-A du capital du Fonds;
Actions de Catégorie III-B	- Désigne les actions non-rachetables participatives de Catégorie III-B du capital du Fonds;

Actions de Catégorie IV-A	- Désigne les actions participatives de Catégorie IV-A du capital du Compartiment concerné;
Actions de Catégorie IV-B	- Désigne les actions non-rachetables participatives de Catégorie IV-B du capital du Compartiment 1 ou du Compartiment 2;
Allocations pour la Catégorie V	- Désigne l'allocation spéciale de tout ou partie de la Commission de Performance conformément à l'Article 17 des présents Statuts;
Actions de Catégorie V	- Désigne les actions rachetables non-participatives de Catégorie V du capital du Compartiment 1 ou du Compartiment 2;
Actions de Catégorie VI	- Désigne les Actions de Catégorie VI non-rachetables non-participatives du capital du Fonds;
Clôture	- Désigne une date à laquelle l'Associé-Gérant-Commandité accepte les demandes d'engagement à l'achat d'Actions dans le Compartiment 3 conformément au Mé-morandum de Placement Privé;
Engagement	- Désigne le montant maximum (libellé en US\$) qu'un Actionnaire a apporté ou s'est engagé à apporter au Compartiment 3 par le biais d'une souscription à des Actions du Compartiment 3 par un Investisseur ou un Actionnaire conformément aux modalités exposées dans le Contrat de Souscription conclu par cette Personne;
Compartiment(s) ou Sous-Fonds	- Compartiment 1, Compartiment 2 et Compartiment 3 du Fonds, ainsi que tout autre futur compartiment, auquel se réfèrent certaines Actions et/ou des Classes d'Actions spécifiques;
Compartiment 1	- Désigne Third Eye Capital Credit Opportunities Fund - ABL Opportunities du Fonds;
Compartiment 2	- Désigne Third Eye Capital Credit Opportunities Fund - Insight;
Compartiment 3	- Désigne Third Eye Capital Credit Opportunities Fund - Foresight;
CSSF	- Désigne la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité luxembourgeoise de contrôle du secteur financier, ou, toute autorité qui lui succédera;
Dépositaire	- Désigne toute Personne nommée en qualité de dépositaire du Fonds de temps en temps;
Contrat de Dépôt	- Désigne le contrat de dépôt conclu par et entre le Fonds et le Dépositaire, tel que modifié de temps en temps, dont la date est celle ou proche de celle des présents Statuts;
Défaut	- le manquement d'un Investisseur ou d'un Actionnaire du Compartiment 3 de procéder au versement des fonds correspondant à un une Demande de Tirage de son Engagement;
Pénalité de Défaut	- une pénalité de 3% du montant de la dernière VNI des Actions calculée, prélevée s'agissant des Actions d'un Actionnaire en défaut pour le compte du Compartiment 3 immédiatement suite au Défaut;
Actionnaire en Défaut	- signifie un Actionnaire ou un Investisseur ayant commis un Défaut et n'ayant pas remédié à son Défaut;
Liquidités Distribuables	- L'ensemble des liquidités légalement distribuables pouvant inclure, sans que la liste soit exhaustive, des Produits Distribuables ou des liquidités de toute transaction;
Produits Distribuables	- produits distribuables provenant de tout investissement direct et/ou indirect attribuable au Compartiment concerné, qu'il soit un revenu ou une part de capital;
Distributions	- Désigne toutes les distributions faites aux Actionnaires, à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, après paiement de tous les dépenses et passifs du du Compartiment concerné conformément à l'Article 35 des présents Statuts;
Agent domiciliaire	- Toute Personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité de temps en temps en tant qu'agent domiciliaire du Fonds;
Tirage	- un tirage d'Engagements conformément à un Avis de Tirage;
Avis de Tirage	- un avis délivré à chaque Investisseur ou Actionnaire ayant conclu un Engagement, spécifiant la somme devant être tirée ainsi que la Date d'Emission concernée;
Commission de Rachat Anticipé	- Désigne, concernant le rachat des Actions de Catégorie I-A dans le Compartiment 2, la commission à déduire des Produits de Rachat payable aux Actions de la Catégorie I-A du Compartiment 2 du fait du rachat des Actions; cette commission s'élève à 3 % de la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions rachetées si les Actions sont rachetées après une période de 12 mois mais avant une période de 24 mois à compter de la souscription des Actions concernées;

Date d'Effet	- Désigne, sous réserve de la Période de Détention Minimum relative aux Actions de Catégorie I-A, des Actions de Catégorie II-A et des Actions de Catégorie IV-A dans le Compartiment 2, des Commissions de Rachat Anticipé relatives aux Actions de Catégorie I-A dans le Compartiment 2 et des dispositions des présents Statuts, relativement à une Demande de Rachat se rapportant aux Actions A de chaque Série concernée dans le Compartiment 2, la date indiquée dans cette Demande de Rachat qui doit correspondre à un Jour de Rachat tombant au moins 180 jours calendaires après la réception par le Fonds d'une Demande de Rachat ou, si la date ainsi indiquée ne correspond pas à un Jour de Rachat, le premier Jour de Rachat tombant au moins 180 jours calendaires après la réception par le Fonds d'une Demande de Rachat régulière et à laquelle un rachat est effectué;
Exercice Fiscal	- Désigne chaque exercice fiscal du Fonds, tel que décrit à l'Article 34 des présents Statuts;
Fonds	- Désigne Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, société d'investissement à capital variable prenant la forme d'une société en commandite par actions organisée comme un fonds d'investissement spécialisés à compartiments multiples;
Documents du Fonds	- Désigne chacun des documents suivants: (a) les présents Statuts; (b) le Mémoire de Placement Privé; (c) chaque Contrat de Souscription; et (d) le Contrat de Dépôt;
Assemblée Générale	- Désigne l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée conformément aux dispositions des présents Statuts;
Valeur Brute d'Inventaire ou VBI	- les actifs bruts moins les passifs bruts du Fonds ou d'un Compartiment à chaque Jour d'Evaluation, avant la détermination de toute Commission de Performance;
Taux d'Intérêt Minimum	- un montant égal à 8% par an pour les Actions de la Catégorie I-A et les Actions de la Catégorie II-A dans le Compartiment 2, un montant égal à 12% par an pour les Actions de la Catégorie I-A et les Actions de la Catégorie II-A dans le Compartiment 3 respectivement et qui doit être obtenu avant qu'une Commission de Performance ne puisse être redevable;
Commission de Performance	- Désigne la commission, payable chaque trimestre à terme échu, concernant le Compartiments 1 et 2, et payable à terme échu à la fin du terme concernant le Compartiment 3, et payable à terme échu concernant un rachat ou une conversion d'Actions dans chacun des Compartiments à l'Associé-Gérant-Commandité et qui est égale à 20 % de toute augmentation de la VNI (avant calcul de la Commission de Performance) des Actions de la Catégorie I-A et des Actions de la Catégorie II-A de chacun des Compartiment 2 et Compartiment 3 résultant des Gains Sur Opérations d'Investissement cumulés attribuables à chaque Catégorie concernée, déterminée conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
Prix d'Emission Initial	- Désigne le prix auquel les Actions sont émises (le cas échéant) à la Date d'émission initiale, telle que déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et égal à: 100 USD par Action de Commandité; 1.000 USD par Action de Catégorie I-A; 1.000 USD par Action de Catégorie II-A; 1.000 USD par Action de Catégorie IV-A; et 1.000 USD par Action de Catégorie V tel que plus amplement décrit dans la section spéciale du Mémoire de Placement Privé;
Série Initiale	- Désigne la première série d'Actions émises dans chaque Catégorie d'Actions A et B dans les Compartiments 1 et 2 dans chaque Catégorie d'Actions dans le Compartiment 3;
Actions Initiales	- Désigne les Actions de chaque Catégorie émises à la Date de Souscription Initiale dans les Compartiments 1 et 2, et à la Date d'Emission initiale dans le Compartiment 3, ou, les Actions de chaque Catégorie émises à la première Date de Souscription pour une Catégorie d'Actions si aucune Action de la Catégorie concernée n'a été souscrite à la Date de Souscription Initiale et à la Date d'Emission initiale (respectivement);
Date de Souscription Initiale	- Désigne le 11 avril 2008 concernant la Catégorie A dans le Compartiment 1 et le 2 septembre 2009 et/ou toute autre date à laquelle l'Associé-Gérant-Commandité accepte les demandes de souscription d'Actions Initiales au Prix d'Emission Initial

	de chaque Action de Catégorie A dans le Compartiment 2 et dans le Compartiment 3 conformément aux présents Statuts;
Investissement	- Désigne tout investissement du Fonds (direct ou par l'intermédiaire d'un véhicule intermédiaire);
Contrat de Prestations de Services Pour Fonds d'Investissement	- Désigne le contrat de prestations de services pour fonds d'investissement conclu entre le Fonds et l'Agent Administratif, tel que modifié de temps en temps, dont la date est celle ou proche de celle des présents Statuts;
Investisseur	- Désigne toute Personne avant son inscription en tant que propriétaire d'une Action dans le Compartiment 2 et/ou dans le Compartiment 3 dans le registre des Actionnaires du Fonds;
Date d'Emission	- un Jour Ouvrable désigné par l'Associé-gérant-Commandité lors duquel l'Associé-gérant-Commandité peut émettre des Actions de Catégorie A dans le Compartiment 3 en échange de la réception des fonds liés à la souscription conformément à un Tirage;
Prix d'Emission	- Désigne le prix auquel les Actions doivent être émises, tel que déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité, sur la base de la dernière VNI par Action disponible ou au Prix d'Emission Initial, relativement à l'émission d'Actions à chaque Date de Souscription concernant le Compartiment 2 et à chaque Date d'Emission concernant le Compartiment 3, ou, à la Date de Souscription Initiale (suivant le cas) concernant le Compartiment 2 et à chaque Date d'Emission initiale concernant le Compartiment 3 (le cas échéant);
Prix d'Emission par Action	- Désigne le montant (libellé en USD) apporté au Compartiment concerné par voie de souscription d'une Action de la Catégorie concernée du Compartiment concerné;
Période de Détention Minimum	- Concernant les Actions de la Catégorie I-A et les Actions de la Catégorie IV-A dans le Compartiment 2, une période de 12 mois calendaires, et concernant les Actions de la Catégorie II-A dans le Compartiment 2, une période de 24 mois calendaires, commençant à la date de souscription des Actions concernées;
GAAP Luxembourgeois	- Désigne les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg;
Commission de Gestion	- Désigne la commission de gestion payable concernant les Actions dans chaque Compartiment à l'Associé-Gérant-Commandité chaque mois à terme échu et à chaque rachat d'Actions, calculée pour chaque Catégorie conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
Action de Commandité	- Désigne l'unique action de commandité de Catégorie VI non-participative avec droit de vote souscrite par l'Associé-Gérant-Commandité au moment de la création du Fonds;
Associé-Gérant-Commandité	- Désigne Third Eye Capital CreditOpportunities S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138046, ou, toute autre Personne qui sera ultérieurement nommée en tant qu'Associé-Gérant-Commandité du Fonds conformément à l'Article 23 des présents Statuts;
VNI	- Désigne la valeur nette d'inventaire du Fonds ou d'un Compartiment ou d'une Catégorie ou Série d'Actions d'un Compartiment (en fonction du contexte), déterminée conformément à l'Article 21 des présents Statuts;
VNI par Action	- Désigne, à une date donnée, la valeur nette d'inventaire, de chaque Action de chaque Catégorie de chaque Compartiment concerné, calculée en divisant la VNI de la Catégorie et Série concernée, à la date applicable, par le nombre d'Actions de la Catégorie et Série concernée ayant été émises jusqu'à cette date;
Période de performance	- La période finissant le dernier jour de chaque trimestre calendaire pour les Compartiments 1 and 2 et commençant le premier jour du trimestre calendaire suivant pour les compartiments 1 et 2, sauf concernant la première période pour les compartiments 1 et 2 pour lesquels cette période commencera à la première Date de Souscription pour le Compartiment concerné et concernant le Compartiment 3 la période commencera à la date de la première Clôture et se terminera à l'expiration de la Durée, et concernant la dernière période pour les Compartiments 1 et 2 pour lesquels cette période commencera le premier jour du trimestre calendaire au cours duquel tout désinvestissement ou liquidation du Compartiment commencera et se terminera le dernier Jour Ouvrable de ce désinvestissement ou de cette liquidation du Compartiment et, néanmoins,

la dernière période relative aux actions faisant l'objet d'un rachat ou d'une conversion (le cas échéant) conformément aux dispositions des statuts, auquel cas la dernière période se terminera le jour effectif du rachat ou de la conversion (le cas échéant);

Personne	- Désigne, tout(e) société, trust, fonds, succession, association sans personnalité morale ou autre personne morale, y compris une personne physique;
Pertes Antérieures Non Récupérées	- Désigne les pertes non récupérées encourues lors de périodes antérieures et attribuables à la Série concernée de la Catégorie d'Actions concernée pour les besoins du calcul des Gains Sur Opérations d'Investissement et calculées conformément aux dispositions de l'Article 6.9 des présents Statuts;
Mémorandum de Placement	- Désigne le document d'émission se rapportant au Fonds, émis pour la première fois le 10 avril 2008 concernant le Compartiment 1 et le document d'émission modifié afin d'y inclure chacun des Compartiments 2 et 3 (le cas échéant) émis le 2 septembre 2009, tel que périodiquement modifié ou complété;
Privé	- Désigne, concernant un actif, les produits de la cession ou du refinancement de cet actif, net de tous les coûts et frais encourus dans le cadre de la cession ou du refinancement, ou, du processus de cession ou de refinancement, de cet actif;
Produits	- Désigne, concernant un actif, les produits de la cession ou du refinancement de cet actif, net de tous les coûts et frais encourus dans le cadre de la cession ou du refinancement, ou, du processus de cession ou de refinancement, de cet actif;
Instructions Régulières	- Sigwr Désigne les instructions écrites communiquées à l'Agent Administratif, au Dépositaire ou au Teneur de Compte et Agent de Transfert par voie de lettre ou fax de l'Associé-Gérant-Commandité ou de toute Personne dûment habilitée à donner de telles instructions en vertu du Contrat de Prestations de Services Pour Fonds d'Investissement, du Contrat de Dépôt ou du Contrat de Teneur de Compte et Agent de Transfert, respectivement;
Date de Rachat	- Désigne le premier Jour Ouvrable d'un mois calendaire et tout autre jour que l'Associé-Gérant-Commandité, peut désigner, à sa seule discrétion, pour les besoins du rachat des Actions A dans le Compartiment 2, ou pour les besoins d'une Conversion A, ou d'une Conversion B dans le Compartiment 2 ou d'un rachat obligatoire conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémorandum de Placement Privé;
Demande de Rachat	- Désigne la demande écrite d'un Actionnaire remise à l'Associé-Gérant-Commandité en vue du rachat par le Fonds de tout ou partie des Actions A de cet Actionnaire dans le Compartiment 2, à une Date de Rachat, et/ou en vue du rachat par le Fonds de tout ou partie des Actions de Catégorie V conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémorandum de Placement Privé;
Produit de Rachat	- Désigne le produit net (après déduction de toutes les commissions et charges applicables) du rachat d'Actions conformément aux présents Statuts et au Mémorandum de Placement Privé;
Registre	- Désigne le registre établi et tenu par le Teneur de Compte et Agent de Transfert dans lequel la propriété des Actions est enregistrée;
Teneur de Compte et Agent de Transfert	- toute Personne nommée en tant que teneur de compte et agent de transfert du Fonds de temps en temps;
Contrat du Teneur de Compte et Agent de Transfert	- Désigne le contrat de teneur de compte et agent de transfert conclu entre le Fonds et le Teneur de Compte et Agent de Transfert Agent, tel que modifié de temps en temps, dont la date est celle ou proche de celle des présents Statuts;
Série	- Désigne une série spécifique d'Actions d'une Catégorie, émise au titre d'une période spécifique, même si les Actions de chaque Série de chaque Catégorie auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chaque autre Série de cette Catégorie, qui diffère seulement quant à leur date d'émission et leur Prix, aux Commissions de Performance payables au titre de ces Actions, à la date à laquelle elles peuvent être rachetées (concernant les Actions A dans le Compartiments 2 et/ou les frais de rachat anticipés applicables (le cas échéant) à leur rachat;
Prestataires de Services	- Désigne l'Agent Domiciliaire, le Dépositaire, l'Agent Administratif, le Teneur de Compte et Agent de Transfert et tout autre agent que l'Associé-Gérant-Commandité pourra périodiquement désigné;
Action	- Désigne une action sans mention de valeur nominale dans le capital social de chaque Compartiment qui peut être émise en vertu des présents Statuts, à tout moment, au Prix d'Emission et à l'exclusion de l'Action de Commandité (si le contexte en exige ainsi);
Actionnaire	- Désigne une Personne inscrite dans le Registre, à une date donnée, en tant que propriétaire d'une Action émise par le Fonds;

Loi FIS	- Désigne la loi luxembourgeoise en date du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;
Investissement Spécial	- Désigne un investissement spécial dans tout investissement existant, que l'Associé-Gérant-Commandité pense raisonnablement posséder des caractéristiques exceptionnelles en termes de risque/rendement asymétrique ou dans le cas où les termes d'un investissement d'un tel Sous-Fonds sont modifiés ou un tel Investissement existant devient difficile à évaluer;
Contrat de Souscription	- Désigne chaque contrat de souscription signé entre le Fonds et un Investisseur prévoyant: (a) le nombre et les Catégories d'Actions souscrites par cet Investisseur et le(s) Compartiment(s) concerné(s) ou l'Engagement ainsi que les Catégories d'Actions auxquelles se réfèrent l'Engagement (concernant le Compartiment 3); (b) la date de souscription des Actions dans le Compartiment concerné ou la date de l'Engagement dans le Compartiment concerné; et (c) le Prix d'Emission payé ou à payer, ou tout autre contrat signé ou nové du fait du transfert d'une ou plusieurs Actions, comme prévu à l'Article 20 des présents Statuts, auquel cas l'élément prévu au point (c) ci-dessus sera remplacé par le nombre d'Actions transférées au Cessionnaire;
Jour de Souscription	- Désigne chaque jour où l'Associé-Gérant-Commandité (à sa discrétion) accepte les demandes de souscriptions d'Actions conformément aux présents Statuts et qui inclut la Date de Souscription Initiale, le premier Jour Ouvrable de chaque mois calendaire et tout autre jour ainsi désigné à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité pour les besoins de la souscription d'Actions d'une Catégorie, sans limiter le caractère général de la phrase qui précède, tout Jour de Souscription ainsi désigné aux seules fins de conversion des Actions, comme prévu à l'Article 18 des présents Statuts;
Durée	- concernant le Compartiment 3, la durée se terminant le 2 septembre 2013, sous réserve du droit de l'Associé-Gérant-Commandité de prolonger la durée de deux (2) extensions d'une (1) année chacune jusqu'au 2 septembre 2015;
Gains Sur Opérations d'Investissement	- Désigne, pour une période donnée, les gains sur opérations d'investissement attribuables à chaque Série de chaque Catégorie d'Actions dans le Compartiment concerné et qui incluent les gains générés sur les Investissements du Compartiment concerné, moins les Pertes Antérieures Non Récupérées (le cas échéant) attribuables à la Série concernée de la Catégorie concernée d'Actions du Compartiment concerné et les distributions faites aux détenteurs des Actions pendant la période donnée, comme précisé à l'Article 16 des présents Statuts;
Transfert Cessionnaire	- Désigne un transfert d'Actions, tel que mentionné à l'Article 20;
Cédant	- Désigne la Personne à laquelle les Actions sont transférées conformément aux dispositions des présents Statuts;
Date d'Evaluation	- Désigne un Actionnaire transférant ses Actions conformément aux dispositions des présents Statuts;
Investisseur Averti	- Désigne le dernier jour de chaque mois calendaire et toute autre date que l'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa seule discrétion, déterminer pour les besoins du calcul de la VNI;
	- Désigne une Personne qui est un "Investisseur Averti" au sens de l'Article 2 de la Loi FIS; étant un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: (a) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'"Investisseur Averti"; et (b)(i) investit un minimum de 125.000 € (ou l'équivalent dans toute autre devise) dans le Fonds; ou (ii) a obtenu une appréciation de la part (A)d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE; (B)d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE; ou (C) d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate l'investissement effectué dans le Fonds.

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions émises ultérieurement, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, organisée comme un fonds d'investissement spécialisé à compartiments multiples, prenant la dénomination

de Third Eye Capital Credit Opportunities Fund" (ci-après le Fonds) et régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée), la Loi FIS et les présents Statuts.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social du Fonds est situé dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Il peut être créé, par décision de l'Associé-Gérant-Commandité, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas au Canada, aux Etats-Unis d'Amérique ou dans leurs territoires ou possessions respectifs).

2.2. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou éminents, sont de nature à compromettre l'activité normale du Fonds au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds lequel, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera soumis au droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est établi pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds peut être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale, statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet exclusif du Fonds est de placer les fonds dont il dispose dans des Investissements afin d'atteindre des rendements supérieurs ajustés au risque avec une volatilité minimum et une faible corrélation à toute autre catégorie d'actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, dans les plus larges limites permises par la Loi FIS ou toute loi modificative ou supplétive.

II. Capital- actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital du Fonds est, à tout moment, égal à l'actif net total du Fonds, tel que défini à l'Article 21 des présents Statuts et est représenté par des Actions entièrement libérées sans mention de valeur nominale.

5.2. Le capital du Fonds ne peut être inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 €) ou l'équivalent en dollars américains. Ce minimum doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle le Fonds a été agréé en tant que organisme de placement collectif sur la liste officielle des organismes de placement collectif au titre de la Loi FIS.

5.3. L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à tout moment, sans limitation, à émettre un nombre illimité d'Actions supplémentaires entièrement libérées conformément à l'Article 8 des présents Statuts, au Prix d'Emission déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Compartiments, Classes d'Actions et Séries.

6.1. L'Associé Gérant Commandité peut établir à tout moment différentes masses d'avoirs constituant chacune un Compartiment séparé, conformément à l'Article 71 de la Loi FIS (et pourront être libellées en différentes devises, telles que déterminées par l'Associé Gérant Commandité). Chaque masse d'avoirs sera investie au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné conformément à l'Article 4 des présent Statuts. Chaque Compartiment peut avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limité à, des séries d'actions différentes, des classes d'actions différentes, des conseillers/gérants en investissement spécifique le cas échéant, des structures de frais spécifiques, des investissements permis, des restrictions d'investissement et politiques d'investissement) telles que déterminées par l'Associé Gérant Commandité de temps en temps dans les spécifications de chaque Compartiment. Le(s) Mémoire(s) de Placement Privé contiendront le détail des conditions et dispositions applicable à un Compartiment donné, ainsi qu'à tout Compartiment futur.

6.2. Le Fonds constitue une entité juridique unique, mais par dérogation à l'Article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations avec et entre les Actionnaires et créanciers chaque Compartiment est une entité à part entière.

6.3. Afin de déterminer le capital du Fonds, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment, s'ils ne sont pas exprimés en dollars des Etats-Unis d'Amérique, seront convertis en dollars des Etats-Unis d'Amérique et le capital du Fonds sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.4. Le Fonds établira des comptes consolidés en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

6.5. Dans chaque Compartiment et en conformité avec les dispositions du Mémoire de Placement Privé applicables, l'Associé Gérant Commandité peut émettre différentes Classes d'actions, auxquelles sont attachées différents droits

et obligations concernant, inter alia, un droit aux revenus et profits, une possibilité de rachat, les frais et coûts et/ou autres.

6.6. Sauf dispositions contraires des présents Statuts, les Actions ne confèrent aucun droit préférentiel de souscription ou droit de préemption et sont soumises aux restrictions de transfert et de rachat prévues aux Articles 20 et 19 des présents Statuts.

6.7. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa discrétion, imposer des restrictions à la fréquence à laquelle les Actions sont émises. L'Associé Gérant Commandité peut offrir différentes Séries d'Actions de chaque Catégorie dans chaque Compartiment qui comportent les mêmes droits et obligations que les autres Séries de la même Catégorie d'Actions. Chacune des Séries correspond à une période particulière.

6.8. Lors de l'attribution d'une Action, l'Associé-Gérant-Commandité ou son représentant (nominee) autorisé:

- (i) désigne le Compartiment et la Catégorie à laquelle l'Action appartient;
- (ii) désigne la Série à laquelle cette Action appartient conformément aux dispositions de l'Article 6.9; et
- (iii) lors de la première émission des Actions A et des Actions B de chaque Catégorie, désigne la Série de la Catégorie concernée en tant que Série Initiale.

6.9. Chaque Jour de Souscription, une nouvelle Série d'Actions A est émise dans les Compartiments 1 et 2 et une nouvelle Série d'Actions A est émise à chaque Date d'Emission dans le Compartiment 3. A la fin de chaque Période de Performance, les Actions émises et en circulation de chaque Série (autre que la Série Initiale de chaque Catégorie) dans les Compartiments 1 et 2 sont rachetées par le Fonds et le Produit de Rachat est affecté par le Fonds à l'émission des Actions de la Série Initiale de la même Catégorie, sous réserve que:

(i) aucun rachat ni aucune émission d'Actions ne pourra intervenir comme envisagé au présent Article 6.9, aussi longtemps que une Perte Antérieure Non Récupérée reste attribuable à la Série Initiale d'Actions de la Catégorie concernée; et

(ii) aucun rachat ni aucune émission d'Actions ne pourra intervenir comme envisagé au présent Article 6.9, aussi longtemps que une Perte Antérieure Non Récupérée reste attribuable à la Série d'Actions à laquelle cette Action appartient.

Pour les besoins du présent Article 6.9 "Perte Antérieure Non Récupérée" désigne le solde d'un compte établi avec un solde égal à zéro pour chaque Série de chaque Catégorie émise chaque Jour de Souscription concernant les Compartiments 1 et 2 et augmentée de la diminution nette de la VNI par Action de la Série en question pour chaque mois calendaire et diminué (mais pas en dessous de zéro) de l'augmentation nette de la VNI par Action de cette Série pour un mois calendaire donné.

Art. 7. Actionnaires Eligibles.

7.1. L'émission et le Transfert des Actions dans chaque Compartiment peuvent seulement bénéficier à des Investisseurs Avertis, au sens de l'Article 2 de la Loi FIS, ceux-ci étant en mesure d'évaluer de manière adéquate les risques associés à leur investissement et confirmant par écrit, ou dont le(s) représentant(s) (nominee(s)) certifie(nt) par écrit, qu'ils adhèrent au statut d'Investisseurs Avertis. Les conditions liées à ce statut ne s'appliquent pas aux membres de l'Associé-Gérant-Commandité et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion du Fonds.

7.2. Si un Investisseur Averti est une compagnie d'assurance, elle doit souscrire les Actions en son nom propre et reste l'unique propriétaire des Actions, sans aucune possibilité de transfert aux titulaires des polices d'assurance.

Art. 8. Forme des Actions.

8.1. Des rompus peuvent être émis et les droits y attachés sont proportionnels à la fraction d'Action correspondante, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

8.2. Toutes les Actions émises par le Fonds sont inscrites au Registre, qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds; et le Registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire, sa résidence ou son domicile élu, tel que notifié au Fonds, le nombre, la Catégorie et les Séries qu'il détient ainsi que le Prix d'Emission par Action et la date d'émission des Actions.

8.3. Chaque Actionnaire doit fournir à l'Associé-Gérant-Commandité l'adresse à laquelle toutes les communications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera aussi inscrite dans le Registre.

8.4. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse au Fonds, mention pourra en être faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social du Fonds ou toute autre adresse que le Fonds pourra ponctuellement porter dans le Registre, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée au Fonds par l'Actionnaire en question. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire changer son adresse portée au Registre par voie de notification écrite à cet effet, envoyée à l'Associé-Gérant-Commandité, au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée périodiquement par le Fonds.

8.5. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une Action est indivise ou litigieuse, toutes les Personnes invoquant un droit sur cette Action doivent désigner un mandataire unique pour représenter l'Action concernée à l'égard du Fonds. Le Fonds a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce que ce mandataire ait été désigné.

8.6. Les certificats d'actions ou confirmations d'actionnariat seront conjointement signés par l'Associé-Gérant-Commandité et le Dépositaire. Les certificats d'actions ou confirmations d'actionnariat seront remis par l'Associé-Gérant-Commandité à la demande spéciale de l'Actionnaire concerné, sous réserve que le Dépositaire ait reçu le paiement correspondant de l'Actionnaire et que les renseignements sur l'Actionnaire et sur l'émission des Actions aient été inscrits dans le Registre conformément aux présents Statuts.

Art. 9. Souscription, Engagement et Propriété des Actions.

9.1. Les Investisseurs Avertis souhaitant souscrire des Actions doivent signer un Contrat de Souscription qui, dès acceptation, sera signé par l'Associé-Gérant-Commandité.

9.2. Les souscriptions d'Actions dans le Compartiment 1 ont été suspendus. En conséquence, plus aucune Action ne sera émise dans le Compartiment 1.

9.3. L'investissement initial minimum de chaque Actionnaire dans le Compartiment 2 sera égal à 2500.000 USD et l'Engagement initial minimum dans le Compartiment 3 sera 5.000.000 USD. A sa seule et absolue discrétion, l'Associé-Gérant-Commandité peut accepter des souscriptions et/ou des Engagements d'un montant inférieur, mais ne peut pas accepter que la souscription initiale d'un Actionnaire soit inférieure à 125.000 EUR (ou l'équivalent dans la Devise de Référence).

9.4. Sauf s'il en a été prévu autrement dans ces Statuts, les Investisseurs et les Actionnaires peuvent souscrire (ou s'engager à souscrire, le cas échéant) des Actions de Catégorie I-A, de Catégorie II-A ou de Catégorie III-A du Compartiment 1 et des Actions de Catégorie I-A et/ou de Catégorie II-A dans le Compartiment 2 et/ou dans le Compartiment 3. Les Actions de Catégorie IV-A et de Catégorie V dans chaque Compartiment peuvent être souscrites seulement par l'Associé-Gérant-Commandité et/ou ses Affiliés. L'Action de Commandité peut être souscrite seulement par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Action de Commandité a été émise par l'Associé-Gérant-Commandité lors de la création du Fonds.

9.5. Les Actions de la Série concernée de chaque Catégorie d'Actions A seront émises au Prix d'Emission Initial, à la Date de Souscription Initiale concernée dans le Compartiment 2 et à la Date d'Emission initiale dans le Compartiment 3, et seront ensuite émises au Prix d'Emission égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible de la Catégorie d'Actions concernée lors de chaque Jour de Souscription ou à chaque date d'Emission. S'agissant du Compartiment 2, les Actions B seront émises périodiquement conformément aux dispositions des présents Statuts, à un Prix d'Emission égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible des Actions A correspondantes.

9.6. Les Actionnaires existants peuvent faire des investissements supplémentaires dans le Compartiment 2 chaque Jour de Souscription et/ou peuvent effectuer des Engagements supplémentaires dans le Compartiment 3 à chaque Clôture, sous réserve que chaque investissement supplémentaire dans le Compartiment 2 soit effectué par unité de 1.000 USD et à un Prix d'Emission d'au moins 50.000 USD et que tout Engagement supplémentaire dans le Compartiment 3 sera d'un montant minimum de 1.000.000 USD, étant précisé qu'à sa discrétion, l'Associé-Gérant-Commandité peut accepter des investissements ou des Engagements supplémentaires d'un montant inférieur.

9.7. Le Prix d'Emission payable par chaque Investisseur et Actionnaire qui souscrit des Actions doit être intégralement libéré en numéraire, ou, peut, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, être libéré en nature.

9.8. L'Associé-Gérant-Commandité a le droit, à sa discrétion absolue, d'accepter ou de rejeter une demande de souscription d'Actions, ou d'Engagement, et, peut restreindre ou empêcher la détention des Actions par certaines catégories particulières de Personnes. L'Associé-Gérant-Commandité peut demander à un souscripteur de lui fournir les informations qu'il juge nécessaires pour décider si la Personne en question remplit les critères pour pouvoir souscrire des Actions ou s'engager à souscrire de telles actions.

9.9. Au regard des informations reçues par l'Associé-Gérant-Commandité et avec l'aide de ce dernier, le Teneur de Compte et Agent de Transfert doit pouvoir vérifier que les Actionnaires potentiels du Fonds respectent le statut d'Investisseurs Avertis.

9.10. Sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité, les Actions seront émises dès réception du Prix d'Emission payé par un investisseur ou un Actionnaire.

9.11. En cas de survenance de l'un des événements mentionnés à l'Article 21.3 des présents Statuts et dans le Mémoire de Placement Privé, l'Associé-Gérant-Commandité peut provisoirement suspendre la souscription des Actions.

Art. 10. Clôture.

10.1. Les Engagements de souscription d'Actions de Catégorie I-A, II-A et d'Actions de catégorie IV-A dans le Compartiment 3 peuvent être effectués à un ou plusieurs Clôtures organisées par l'Associé-Gérant-Commandité à sa discrétion. L'Associé-Gérant-Commandité peut effectuer le(s) tirage(s) jusqu'au 2 septembre 2011 et peut réinvestir les produits pendant cette période.

10.2. Les Actions dans le Compartiment 3 seront émises, sous réserve de la réception des fonds avant ou à la Date d'Emission concernée, conformément à chaque Demande de Tirage.

10.3. L'Associé-Gérant-Commandité organisera la première Clôture du Compartiment 3 and notifiera la date de la première Clôture à tous les Investisseurs de qui il a reçu et accepté un Contrat de Souscription, conformément au Contrat de Souscription.

Art. 11. Tirage.

11.1. L'Engagement des Actionnaires de souscrire des Actions dans le Compartiment 3 peut être tiré à tout moment jusqu'au 2 septembre 2011.

11.2. Les Engagements seront tirés et payés au Compartiment 3, s'agissant de la Catégorie concernée, durant toute la durée de vie de cette Catégorie et les Actions seront, sous réserve de la réception des fonds, émises en échange à chaque Date d'Emission concernée.

11.3. L'Engagement de chaque Actionnaire envers le Compartiment 3 est payable à la Catégorie concernée en plusieurs Tirages et dans la devise de cette Catégorie seulement. Avant chaque tirage, l'Associé-Gérant-Commandité conseillera l'(es) Actionnaire(s) de la part de leur Engagement devant être versée à la Catégorie concernée dans le Compartiment 3.

11.4. Les Tirages seront généralement payables par les Actionnaires conformément à une Notice de Tirage et seront payables avant ou à la Date d'Emission concernée.

11.5. A une Date d'Emission, l'Associé-Gérant-Commandité tirera tout d'abord le capital des actionnaires supplémentaires et continuera d'effectuer les Tirages d'Actionnaires existants jusqu'à ce que le capital versé par tous les Actionnaires le soit dans la même proportion de leur engagement.

Art. 12. Défaut.

12.1. Dans l'hypothèse où un Investisseur ou un Actionnaire du Compartiment 3 est, à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, en défaut, l'investissement déjà effectué de cet Actionnaire en Défaut (le cas échéant), restera dans le fonds et sera reporté à la dernière VNI calculée avant le Défaut moins la Pénalité de Défaut.

12.2. Un actionnaire en Défaut ne sera pas invité à participer aux futurs Tirages et sera prélevé, immédiatement suite à la réalisation du Défaut, d'une Pénalité de Défaut.

12.3. Les Actions d'un Actionnaire en Défaut resteront soumises au prélèvement de tous les frais et commissions (y compris, afin de lever le doute, les Commissions de Performance et les Commissions de Gestion échues jusqu'à la fin de la Durée du Compartiment 3) mais ne pourront participer aux futurs gains du Fonds ou du Compartiment 3.

12.4. Au terme du Compartiment 3, un Actionnaire en Défaut sera autorisé à recevoir une distribution égale à une diminution de (i) la dernière VNI calculée avant le Défaut moins la Pénalité de Défaut et tous les frais échus suite au Défaut et (ii) la dernière VNI calculée des Actions de l'Actionnaire en Défaut au terme du Compartiment 3 (et prenant en compte la Pénalité de Défaut).

Art. 13. Prix d'Emission par Action.

13.1. Le Prix d'Emission par Action et le Prix d'Emission par Action de Commandité à la Date de Souscription Initiale dans les Compartiments 1 et 2 et à la Date d'Emission initiale dans le Compartiment 3 est égal à 1.000 USD par Action et à 100 USD par Action de Commandité.

13.2. Lors d'un Jour de Souscription donné (sauf pour la Date de Souscription Initiale) concernant les Compartiments 1 et 2 et lors d'une Date d'Emission concernant le Compartiment 3 le Prix d'Emission par Action sera déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité sur la base de la dernière VNI par Action (de la Catégorie concernée). Concernant les Actions B dans les Compartiments 1 et 2, le Prix d'Emission sera déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité et sera égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible des Actions A correspondantes.

Art. 14. Actionnaires.

14.1. Chacun des Investisseurs sera traité comme un Actionnaire à compter de la date d'émission de ses Actions.

14.2. Chaque Actionnaire participera aux Investissements attribuables à ses Actions, et aux commissions et frais encourus à ce titre, à compter de la date d'émission des Actions au profit de l'Actionnaire.

14.3. Chaque Actionnaire partagera l'ensemble des revenus, profits, pertes et commissions du Compartiment concerné attribuables aux Actions qu'il détient.

Art. 15. Commission de Gestion.

15.1. L'Associé-Gérant-Commandité a droit à une Commission de Gestion qui sera versée chaque mois à terme échu, sur la base de toutes les Actions émises et en circulation d'un Actionnaire, au premier jour de chaque mois calendaire et à chaque rachat d'Actions.

15.2. La Commission de Gestion est calculée conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé.

15.3. Les Commissions de Gestion relatives à des périodes qui ne correspondent pas à des mois calendaires entiers sont calculées au pro-rata.

Art. 16. Gains sur Opérations d'Investissement et Commission de Performance.

16.1. Les Gains sur Opérations d'Investissement incluent les gains générés sur les Investissements du Compartiment concerné et sont égaux aux intérêts, frais, et plus-values nettes réalisées et non réalisées et aux moins-values générées sur les Investissements, moins les commissions, commissions de transaction et autres frais liés aux Investissements du Compartiment concerné pendant le mois calendaire concerné, moins la Commission de Gestion courue au titre de cette période, plus tout autre revenus, y compris les revenus d'intérêts générés sur la trésorerie pendant la période concernée.

16.2. L'Associé-Gérant-Commandité a droit et perçoit une Commission de Performance, calculée et courue à partir du dernier jour de chaque mois calendaire et due chaque trimestre à terme échu concernant les Compartiments 1 et 2 et à la fin de la Durée concernant le Compartiment 3. La Commission de Gestion pour le Compartiment 1 sera égale à 10 % des Gains Sur Opérations d'Investissement (après que les Pertes Antérieures Non Récupérées aient été récupérées) attribuables à chaque Série d'Actions de Catégorie I-A, de Catégorie I-B, de Catégorie II-A, de Catégorie II-B, de Catégorie III-A et de Catégorie III-B. La Commission de Gestion pour les Compartiments 2 and 3 sera égale à 20% des Gains Sur Opérations d'Investissement (après que les Pertes Antérieures non-récupérées, le cas échéant, soient récupérées) des Actions de la Catégories I-A, et des Actions de la Catégorie II-A dans le Compartiment 2 et dans le Compartiment 3 respectivement.

16.3. La Commission de Performance pour les Compartiments 2 et 3 est égale au pourcentage de la Commission de Performance de toute augmentation de la VNI (avant calcul de la Commission de Performance) de chaque Catégorie due aux Gains Sur Opérations d'Investissement accumulés (tel que défini ci-après) attribuable à cette Catégorie, et soumis au Taux d'Intérêt Minimum concerné. La Commission de performance sera uniquement payée si les Gains Sur Opérations d'Investissement accumulés sur la période concernée exprimée en pourcentage annuel de la VNI de chaque Catégorie au début de chaque Période de Performance excède le Taux d'Intérêt Minimum concerné.

16.4. Les Commissions de Performance seront appliquées à chaque Série et à chaque Catégorie.

16.5. Les Commissions de Performance perçues ne viennent pas réduire les Gains sur Opérations d'Investissement cumulés des périodes suivantes, et ne sont pas, une fois courues, susceptibles d'être remboursées par l'Associé-Gérant-Commandité, quelles que soient les pertes ultérieures.

16.6. Si un rachat intervient à une date qui ne correspond pas au dernier jour d'un mois calendaire, la Commission de Performance sera appliquée aux actifs des Actions rachetées comme si le rachat était intervenu à la fin de cette période et les Commissions de Performance seront payées à l'Associé-Gérant-Commandité à la fin du trimestre calendaire concerné.

Art. 17. Allocations pour la Catégorie V.

17.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que tout ou une partie de la Commission de Performance peut être allouée aux Actions de la Catégorie V du Compartiment concerné.

17.2. Le Fonds réservera le montant de l'Allocation pour la Catégorie V sous forme de liquidité prélevé sur les actifs bruts du Compartiment concerné jusqu'au moment où les Actions de la Catégorie V seront soit rachetées contre des liquidités soit converties en Actions de la Classe IV-A d'une valeur équivalente lors de toute Date de Souscription future.

17.3. Les sommes allouées aux Actions de Catégorie V, suite à une Allocation pour la Catégorie V se rapportant à une Période de Performance antérieure ne réduiront pas les Gains Sur Opérations d'Investissement cumulés des périodes suivantes. Les Allocations pour la Catégorie V échues ou allouées ne sont pas susceptibles d'être retournées au Fonds en raison de pertes ultérieures.

Art. 18. Conversion des Actions.

18.1. A moins qu'il n'en soit précisé autrement dans la section spéciale du Memorandum de Placement Privé, les Actionnaires sont autorisés à convertir tout ou partie de leurs Actions d'une Catégorie spécifique en Actions d'une autre Catégorie (dans la limite des disponibilités) au sein du même Compartiment ou en Actions de la même Catégorie ou d'une Catégorie différente (dans la limite des disponibilités) d'un autre Compartiment, dans tous les cas sous réserve de l'accord écrit préalable de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut ne pas donner son accord concernant toute demande de conversion à sa discrétion absolue. Les Actionnaires ne sont pas autorisés à convertir tout ou partie de leurs Actions en Actions du Compartiment 1 ou de tout autre Compartiment fermé à de nouvelles souscriptions.

18.2. A la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, et afin de faire un Investissement Spécial, jusqu'à 15 % des Actions A dans les Compartiments 1 et 2 peuvent être obligatoirement rachetées par le Fonds et les Produits de Rachat sont affectés à l'achat d'Actions de Catégorie I-B, de Catégorie II-B, de Catégorie III-B ou de Catégorie IV-B dans le Compartiment 1 et de Catégorie I-B, de Catégorie II-B ou de Catégorie IV-B dans le Compartiment 2 (selon le cas, et, correspondant aux Actions A concernées) jusqu'à concurrence d'une valeur équivalente, le premier Jour de Souscription disponible.

18.3. A chaque fois qu'un Investissement Spécial attribuable à la Série concernée des Actions B est réalisé ou réputé avoir été réalisé, ou, à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, devient liquide, les Actions B concernées sont obligatoirement rachetées par le Fonds et les Produits de Rachat sont affectés à l'achat d'Actions de Catégorie I-A, de Catégorie II-A, de Catégorie III-A ou de Catégorie IV-A dans le Compartiment 1 ou de Catégorie I-A, de Catégorie II-A, ou de Catégorie IV-A dans le Compartiment 2 (selon le cas, et, correspondant aux Actions B concernées) jusqu'à concurrence d'une valeur équivalente, le premier Jour de Souscription disponible.

18.4. En cas de rachat obligatoire aux fins d'une Conversion A ou d'une Conversion B, l'Associé-Gérant-Commandité en donne notification au détenteur des Actions concernées par cette conversion dans les 5 Jours Ouvrables suivant la conversion.

18.5. Tout ou partie des Actions de Catégorie V dans le Compartiment 2 peuvent, à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, être converties en Actions de Catégorie IV-A dans le Compartiment 2 lors de chaque Jour de

Souscription. Si l'Associé-Gérant-Commandité décide de convertir les Actions de Catégorie V, alors les Actions de Catégorie V concernées seront rachetées par l'Associé-Gérant-Commandité et les Produits de Rachat seront affectés à l'achat des Actions de Catégorie IV-A jusqu'à concurrence d'une valeur équivalente, le premier Jour de Souscription disponible.

18.6. Les Actions faisant l'objet d'une conversion tel qu'envisagé dans cet article 18 seront immédiatement annulées dès le rachat et les Actions correspondantes de l'autre Catégorie seront émises au profit de l'Actionnaire concerné au même moment.

18.7. Nonobstant les dispositions qui précèdent, les périodes de détention applicables aux Actions qui ont été ou sont converties en vertu du présent Article 18 (y compris, sans limitation, une Période de Détention Minimum ou une Commission de Rachat Anticipé susceptible de s'appliquer) sont calculées et continuent de courir à partir du Jour de Souscription des Actions d'origine.

Art. 19. Rachat des Actions.

19.1. Le rachat des Actions dans le Compartiment 1 a été suspendu conformément aux dispositions de ces Statuts. En conséquence, les Actions dans le Compartiment 1 seront uniquement rachetées conformément aux dispositions de la suspension.

19.2. Si un Actionnaire souhaite demander le rachat de tout ou partie de ses Actions A dans le Compartiment 2 lors d'une Date de Rachat, il adressera à l'Associé-Gérant-Commandité une Demande de Rachat, conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et des présents Statuts.

19.3. L'Actionnaire adresse la notification de rachat de tout ou partie de ses Actions A dans le Compartiment 2, à l'Associé-Gérant-Commandité, au moins 180 jours calendaires avant la Date de Rachat concerné.

19.4. Sous réserve d'avoir reçu une Demande de Rachat régulière, de la Période de Détention Minimum applicable et/ou de la Commission de Rachat Anticipé (le cas échéant) et des autres dispositions applicables des présents Statuts (y compris la suspension du calcul de la VNI), l'Associé-Gérant-Commandité sera tenu de racheter les Actions faisant l'objet de la Demande de Rachat.

19.5. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, la Demande de Rachat prendra effet:

(a.) A la Date de Rachat indiquée dans la Demande de Rachat, ou, si la date indiquée n'est pas une Date de Rachat ou ne respecte pas le préavis minimum de 180 jours après réception par le Fonds de la Demande de Rachat, à la première Date de Rachat tombant au moins 180 jours après la réception d'une Demande de Rachat régulière;

(b.) sous réserve de la Période de Détention Minimum et de la Commission de Rachat Anticipé (à chaque fois, si applicable);

(c.) si le Produit de Rachat est au moins égal à 100.000 USD et ne conduit pas à ce que la valeur totale des Actions détenues par l'Actionnaire procédant au rachat tombe sous le seuil de 250 000 USD (ou tout autre montant déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité à sa seule discrétion) ou ne résulte pas dans le rachat de toutes les Actions détenues par l'Actionnaire procédant au rachat; et

(d.) si le rachat ne concerne pas plus de 25 % de la VNI totale des Actions dans le Compartiment concerné ayant été émises jusqu'à la Date de Rachat concernée, auquel cas le surplus sera racheté, prioritairement par rapport aux Actions qui font l'objet des Demandes de Rachat se rapportant à une Date de Rachat ultérieure (dans le temps) à la Date de Rachat initiale applicable au rachat reporté, lors du prochain Jour de Rachat qui suit (sous réserve de tout nouveau report si le nombre total d'Actions à racheter lors de la prochaine Date de Rachat qui suit, dépasse 25 % du nombre total d'Actions en circulation dans le Compartiment concerné à la Date de Rachat concernée, sous réserve du droit de l'Associé-Gérant-Commandité de suspendre le rachat des Actions conformément aux dispositions des présents Statuts).

19.6. Une demande de rachat effective requiert que l'Associé-Gérant-Commandité rachete la quantité spécifiée d'Actions conformément à l'Article 19.8 ci-dessous.

19.7. Dès réception d'une Demande de Rachat régulière, l'Associé-Gérant-Commandité sera tenu de racheter les Actions A dans le Compartiment 2 faisant l'objet de la Demande de Rachat à la Date de Rachat concernée. Chacune des Actions sera rachetée à la VNI par Action calculée dans le cours normal des affaires juste avant la date de rachat effectif de l'Action en question.

19.8. L'Associé-Gérant-Commandité peut satisfaire les Demandes de Rachat de différentes manières, y compris (mais sans limitation):

(a.) en utilisant la trésorerie du Fonds;

(b.) des emprunts temporaires; et

(c.) en utilisant les Produits.

19.9. L'Associé-Gérant-Commandité gèrera le processus de rachat en protégeant les intérêts du Fonds et de tous les Actionnaires.

19.10. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à tout moment et à sa seule et entière discrétion, et sans avoir à motiver sa décision, procéder au rachat obligatoire (c'est-à-dire sans l'accord de l'Actionnaire concerné) des Actions d'un Actionnaire; et le prix de rachat sera égal à la VNI par Action.

19.11. Le rachat d'Actions à tout autre moment sera laissé à la seule et entière discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité.

19.12. Aucun rachat d'Actions par les Actionnaires du Compartiment 3 ne sera autorisé, sauf dans le but d'une conversion entre différentes Catégories dans le Compartiment 3.

Art. 20. Transfert.

20.1. Sous réserve des présents Statuts et des dispositions du Mémoire de Placement Privé, les Actions du Fonds sont en principe librement cessibles, avec l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

20.2. Nonobstant les dispositions qui précèdent, l'Associé-Gérant-Commandité refusera de donner son accord à un Transfert dans les cas suivants:

(a.) l'Associé-Gérant-Commandité juge, à sa seule discrétion, que le Transfert est contraire aux intérêts du Fonds ou des Actionnaires pris dans leur ensemble; ou

(b.) le Cessionnaire ne remplit pas les critères du statut d'Investisseur Averti.

20.3. En cas de Transfert régulier, confirmé par l'inscription du nom du Cessionnaire dans le Registre, le Cessionnaire aura tous les droits et obligations du Cédant, existant ou naissant à compter de ou après la date de transfert comme si le Cessionnaire avait été initialement admis dans le Fonds à la place du Cédant, avec effet à compter de la date du Transfert en question. En cas de Transfert d'une partie seulement des Actions d'un Actionnaire, les dispositions de la phrase qui précède s'appliqueront mutatis mutandis au pro rata. Aucun Actionnaire ne peut accorder de droits limités sur ses Actions ou le droit de percevoir des Distributions, et, aucun Actionnaire ne peut disposer de, ou accorder un droit limité sur, tout autre droit susceptible de lui être conféré à l'encontre du Fonds.

20.4. Un Transfert produit ses effets seulement une fois que le Cessionnaire a accepté, de manière satisfaisante pour l'Associé-Gérant-Commandité, d'être lié par les dispositions des présents Statuts et prend en charge tous les droits et obligations du Cédant à ce titre, en signant un Contrat de Souscription dûment complété ou un acte de novation d'un Contrat de Souscription existant, selon le cas.

20.5. Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Fonds peut restreindre ou empêcher la détention des Actions du Fonds par toute Personne (y compris toute Personne violant la loi d'un pays ou la réglementation d'une autorité administrative et toute Personne non autorisée à détenir des Actions en application de cette loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toute Personne qui ne peut pas être qualifiée d'Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la Loi FIS) ou si, de l'avis du Fonds, une telle détention peut être préjudiciable au Fonds ou à la majorité de ses Actionnaires, si elle peut résulter dans la violation d'une loi ou d'un règlement luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résulterait que le Fonds puisse être exposé à des désavantages (y compris, sans limitation, au plan fiscal ou financier) que sinon il n'aurait pas subis, ou serait soumis à une législation (y compris, sans limitation, au plan fiscal) autre que la législation luxembourgeoise.

III. Détermination de la valeur nette d'inventaire (VNI)

Art. 21. Politique d'évaluation et Calcul de la VNI.

21.1. a) Fréquence et date: l'Associé-Gérant-Commandité adopte une politique consistant à évaluer les Investissements du Fonds au moins une fois par mois calendaire (en général le dernier jour du mois) et à toute autre date fixée par l'Associé-Gérant-Commandité à son entière discrétion. La VNI sera déterminée par l'Agent Administratif sous la supervision de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts.

b) Principes d'évaluation: les actifs et passifs de chaque Compartiment seront évalués conformément aux GAAP Luxembourgeois, afin de produire une VNI qui, de l'avis de l'Associé-Gérant-Commandité, reflète la juste valeur des actifs et passifs sous-jacents de chaque Compartiment. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à son entière discrétion, prévoir des provisions au titre des charges constatées d'avance, passifs ou engagements éventuels, même si les GAAP Luxembourgeois n'imposent pas de telles provisions.

La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égal à la différence entre la valeur des actifs du Compartiment et celle de ses passifs. La Valeur Nette d'Inventaire calculée dans la devise de base du Compartiment concerné et peut être exprimée dans toute autre devise déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité à sa discrétion.

Les actifs nets total du Fonds correspondent à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

Les informations ou événements communiqués après la publication des VNIs ne seront pris en compte qu'à titre prospectif dans les calculs futurs des VNIs et pourront constituer un élément de rapprochement dans les comptes annuels audités du Fonds.

Les principes suivants seront appliqués à l'évaluation des actifs de chaque Compartiment:

(i) les Investissements ABL seront évalués à leur valeur au prix d'achat, majorée des intérêts et commissions courus et minorée des remboursements et autres montants sortis du bilan pour dépréciation. Certaines commissions perçues par le Fonds dans le cadre de l'exécution d'Investissements peuvent être constatées sur la période anticipée de détention des Investissements, de la manière déterminée à son entière discrétion par l'Associé-Gérant-Commandité. Si des intérêts créditeurs sur un Investissement sont arriérés pendant une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours, les intérêts créditeurs ne seront plus ajoutés à la valeur de cet Investissement, et si une procédure de saisie et liquidation est engagée suite à un manquement non rectifié, l'Investissement est évalué à la valeur la plus faible entre la valeur du prix d'achat et la valeur de liquidation nette de l'actif sous-jacent donné en garantie du prêt, déterminée suivant une ou plusieurs valo-

risations indépendantes de ladite garantie sélectionnée par le Conseiller. Les Investissements Spéciaux sont évalués au cours historique jusqu'à leur réalisation. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un pouvoir discrétionnaire exclusif et absolu pour évaluer les Investissements et Investissements Spéciaux en usant de son meilleur jugement pour déterminer leur juste valeur;

(ii) les titres (y compris, sans que cette liste soit exhaustive, les actions, obligations, contrats à terme, contrats sur options et contrats sur instruments dérivés) cotés sur une bourse nationale (y compris les titres négociés sur le NASDAQ et les titres négociés postérieurement à la Clôture des marchés) sont valorisés à leur dernier cours de vente applicable à la date de détermination sur la bourse principale (en volume d'affaires pour ces titres) sur laquelle ils ont été négociés à cette date. Si le dernier cours de vente sur la bourse principale à la date de détermination sort des cours "acheteur" (bid price) et "vendeur" (offer price) cotés au moment de cette dernière vente, les titres sont valorisés au cours médian entre ces cours "acheteur" (bid price) et "vendeur" (offer price). En l'absence de vente de titres à la date de détermination, ils sont valorisés au cours médian entre ces cours "acheteur" (bid price) et "vendeur" (offer price) sur la bourse principale (en volume d'affaires pour ces titres) à laquelle ils sont négociés à la date de détermination;

(iii) les titres (y compris, sans que cette liste soit exhaustive, les actions, obligations, contrats à terme, contrats sur options et contrats sur instruments dérivés) non cotés en bourse ou négociés de gré-à-gré, mais pour lesquels il existe des sources externes de détermination de cours ou de valorisation, sont valorisés suivant une source externe de détermination de cours ou de valorisation sélectionnée par le Conseiller à son entière discrétion; il est, cependant, précisé que l'Associé-Gérant-Commandité peut ajuster ces valorisations pour refléter les opérations de bourse récentes ou d'autres informations dont le cours obtenu auprès de sources externes peut ne pas prendre en compte. Les warrants, options et autres titres susceptibles d'être exercés pour obtenir des actions et acquis par le Fonds dans le cadre d'un Investissement, sont évalués à zéro jusqu'à leur exercice en titres cotés;

(iv) les espèces en caisse ou en dépôt, traites, effets à vue, opérations de financement journalières, créances exigibles et dettes exigibles seront évalués suivant leur montant intégral; il est, cependant, précisé que si l'Associé-Gérant-Commandité juge peu probable que ces actifs, effets, traites à vue, opérations de financement journalières, créances exigibles et dettes exigibles soient payés ou reçus dans leur intégralité, leur valeur sera alors égale à leur montant total ajusté de la manière jugée utile pour refléter leur vraie valeur;

(v) tous les autres actifs sont évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par l'Associé-Gérant-Commandité.

21.2. a) Dans un premier temps, tous les actifs et passifs seront évalués dans la devise locale applicable, puis convertis dans la Devise de Référence au taux de change applicable à la date de détermination de la VNI.

b) Pour les besoins du calcul de la VNI, les actifs du Fonds sont réputés inclure concernant chaque Compartiment:

(i) tous les investissements enregistrés au nom du Compartiment ou de toute filiale du Fonds au travers desquels des Investissements peuvent être effectués de temps en temps;

(ii) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus y afférents, détenus par ce Compartiment;

(iii) tous les effets et traites à vue payables et créances exigibles (y compris les intérêts, frais, et autres revenus provenant des Investissements, les produits provenant des Investissements, les titres, ou tout autre actif vendu mais non délivré) détenu par ce Compartiment;

(iv) tous les obligations, billets à terme, certificats de dépôt, actions, parts, titres de participation, obligations non garanties, droits de souscription, warrants, options, droit de redevance, et autres titres, instruments financiers et actifs identiques, détenus ou contractés par le Compartiment;

(v) tous les dividendes en actions, dividendes en espèces, distributions en espèces à recevoir par le Compartiment dans la mesure où le Compartiment dispose d'informations raisonnables les concernant;

(vi) tous les intérêts courus sur les Investissements détenus par le Compartiment, sauf dans la mesure où ils sont déjà compris ou reflétés dans la valeur de ces Investissements;

(vii) les charges primaires du Compartiment, y compris le coût de l'émission et de la distribution des Actions du Fonds, dans la mesure où elles n'ont pas été amorties ou provisionnées; et

(viii) tous les autres actifs de quelque type et nature que ce soit, y compris les charges payées d'avance.

c) Pour les besoins du calcul de la VNI, les passifs du Fonds sont réputés inclure concernant chaque Compartiment:

(i) tous les prêts et autres dettes contractées en vu d'emprunts de fonds (y compris les dettes convertibles), les emprunts et dettes exigibles, et tout intérêt échu et frais y relatifs;

(ii) toutes les dépenses courues ou exigibles (y compris, sans que la liste soit exhaustive, les charges administratives, les frais de gestion et de conseil, y compris les commissions de performance (le cas échéant), les frais de banque dépositaire, les frais d'agent de registre et de transfert, les frais d'agent domiciliaire et sociétaire, les frais juridiques, et tout autre frais et dépenses raisonnables des Prestataires de Services;

(iii) toutes les dettes connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance et qui ont pour objet un paiement en espèces ou en biens, y compris la montant de toute distribution non payées déclarées par le Fonds;

(iv) toutes les commissions non perçues sur les Investissements dans la mesure où elles n'ont pas été intégralement amorties;

(v) une provision appropriée au titre des impôts sur les bénéficiaires et différés, le cas échéant, appliqués au capital et aux bénéficiaires à la Date d'Évaluation, telle que déterminée périodiquement par l'Associé-Gérant-Commandité, et les autres provisions autorisées et approuvées (le cas échéant), par l'Associé-Gérant-Commandité, ainsi qu'une somme (le cas échéant) que l'Associé-Gérant-Commandité pourrait considérer comme étant une provision adéquate concernant toute responsabilité éventuelle du Compartiment;

(vi) tous les autres passifs du Compartiment de quelque type et nature que ce soit reflétés conformément au droit luxembourgeois, sauf les passifs représentés par les Actions du Fonds.

Pour déterminer le montant des passifs du Fonds, l'Associé-Gérant-Commandité tient compte de toutes les charges à payer par le Fonds, y compris, sans limitation, les frais de constitution, les commissions payables à l'Associé-Gérant-Commandité, à ses comptables, à l'Agent Administratif, au Teneur de Compte et Agent de Transfert et aux autres agents aux services desquels le Fonds fait appel, les honoraires au titre des services juridiques et d'audit, y compris la revue et l'audit de la VNI, les honoraires des évaluateurs indépendants, les coûts des contrôles de conformité et analyses du portefeuille, les frais de promotion, d'impression, d'information et de publication, y compris les frais de publicité ou de préparation et d'impression des Documents du Fonds, des notices explicatives, des déclarations d'enregistrement ou des rapports annuels, les impôts et taxes ou prélèvements publics, et toutes les autres charges d'exploitation, y compris (sans limitation) les frais d'achat et de vente d'actifs, les frais de due diligence, les frais de recherche, la rémunération de certains administrateurs de l'Associé-Gérant-Commandité, les intérêts, les commissions de banque et de courtage, les frais d'affranchissement, les frais de téléphone et de fac-similé. L'Associé-Gérant-Commandité peut calculer à l'avance, pour une période annuelle ou autre, les charges administratives et autres charges à caractère régulier ou périodique sur la base d'une estimation et il peut les constater à parts égales sur la période concernée.

d) Pour les besoins du calcul de la VNI:

(i) les Actions dont la souscription a été acceptée, mais dont le paiement n'a pas encore été reçu, sont réputées ne pas exister;

(ii) les Actions du Fonds devant être rachetées sont traitées comme existant et jusqu'au paiement, leur prix est réputé constituer un passif du Fonds;

(iii) tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs du Fonds qui ne sont pas exprimés dans la Devise de Référence, seront évalués après avoir tenu compte des taux de change du marché en vigueur aux date et heure de détermination de la VNI; et

(iv) à une Date d'Évaluation, il doit être donné effet aux achats ou ventes d'Investissements et d'Investissements Spéciaux irrévocablement engagés par le Fonds à cette Date d'Évaluation, dans la mesure du possible.

21.3. a) L'Agent Administratif peut, sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité, suspendre le calcul de la VNI ainsi que l'émission et le rachat des Actions d'une Catégorie ou Série dans l'un quelconque des cas suivants:

(i) lorsque des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou des circonstances échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Agent Administratif ou de l'Associé-Gérant-Commandité empêchent la cession des actifs du Fonds de manière raisonnable ou normale sans porter gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires;

(ii) lorsqu'il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la VNI de manière exacte et dans le délai requis, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité;

(iii) lorsque des restrictions des changes ou d'autres restrictions affectant les transferts de fonds rendent les opérations impossibles ou empêchent d'effectuer des achats et ventes des actifs du Fonds à des taux de change normaux;

(iv) lorsqu'un ou plusieurs marchés réglementés, bourses d'échanges, ou services de cotation, servant de base pour évaluer une partie substantielle des actifs du Fonds attribuable à ce Compartiment, sont fermés en dehors des jours fériés normaux et des week-ends, ou durant laquelle les opérations y sont soumises à restrictions ou suspendues;

(v) lorsque la cession par le Fonds d'une partie substantielle de ses actifs ne serait pas raisonnable ou possible, ou serait sérieusement préjudiciable à un Actionnaire, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité;

(vi) lorsque les moyens de communication normaux utilisés pour déterminer la valeur des Investissements du Fonds attribuable à ce Compartiment ou, si, pour toute autre raison, la valeur de tout actif du Fonds attribuable à ce Compartiment ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que requis;

(vii) pendant toute période durant laquelle le transfert de fonds lié à la réalisation ou l'acquisition d'actifs par le Fonds ne peut pas être effectué à des taux de change normaux;

(viii) si l'Agent Administratif estime raisonnablement nécessaire d'agir ainsi pour observer les lois et règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que les autres lois et règlements de même nature applicables au Fonds, aux Prestataires de Services, ou à leurs Affiliés, filiales ou associés;

(ix) si le rachat d'Actions entraînerait une violation de ou un manquement aux termes d'un engagement contractuel conclu par le Fonds à des fins d'emprunt ou de gestion de trésorerie; ou

(x) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale dans le but de liquider le Fonds.

b) Le conseil d'administration de l'Associé-Gérant-Commandité se réunira au moins une fois par année civile pour examiner le caractère adapté des principes d'évaluation appliqués aux actifs du Fonds. Un procès-verbal des résolutions adoptées lors de ces réunions sera dressé.

IV. Administration et Surveillance

Art. 22. Pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

22.1. Le Fonds est géré par l'Associé-Gérant-Commandité, qui est toujours un actionnaire ayant une responsabilité illimitée du Fonds et qui est personnellement et solidairement responsable avec le Fonds de l'ensemble des passifs dont les actifs du Fonds ne peuvent répondre. Les Actionnaires ne doivent pas agir d'une manière contraire à l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux Assemblées Générales.

22.2. L'Associé-Gérant-Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet du Fonds, conformément à l'objectif d'investissement déterminé à l'Article 4 des présents Statuts.

22.3. Le Fonds est engagé vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou plusieurs signataires autorisés, ou, par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles un tel pouvoir a été délégué par l'Associé-Gérant-Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

22.4. L'Associé-Gérant-Commandité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

Art. 23. Délégation.

23.1. L'Associé-Gérant-Commandité peut déléguer tout(e) compétence, pouvoir ou discrétion dont il dispose (y compris ceux qu'il a l'obligation d'exercer ou d'accomplir ainsi que le pouvoir de délégation) à toute Personne (y compris un Affilié) de la manière et aux conditions que l'Associé-Gérant-Commandité juge utiles.

23.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut donc nommer des dirigeants, y compris un directeur général et un directeur général adjoint ainsi que tout autre dirigeant qu'il juge nécessaires pour l'exploitation et la gestion du Fonds. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, qui ne sont pas nécessairement des membres de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

L'Associé-Gérant-Commandité peut créer périodiquement un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de Personnes externes, auxquels il peut déléguer de manière discrétionnaire les pouvoirs et compétences qui lui semblent utiles.

23.3. L'Associé-Gérant-Commandité peut obtenir des informations sur les investissements, solliciter des conseils et d'autres services, dont la rémunération se supporte par le Fonds dans les limites prévues par les présents Statuts et le Mémoire de Placement Privé.

Art. 24. Démission de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité ne peut démissionner de ses fonctions de gestionnaire du Fonds que s'il a pris des dispositions en vue de son remplacement, en nommant un successeur et en le faisant agréer par l'Assemblée Générale par un vote positif des Actionnaires représentant plus de 75 % des Actions détenues par les Actionnaires habilités à voter et sous réserve de l'agrément préalable dudit successeur par la CSSF.

Art. 25. Révocation de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut être révoqué par décision de l'Assemblée Générale adoptée par un vote positif des Actionnaires représentant plus de 75 % des Actions détenues par les Actionnaires habilités à voter. Une résolution de révocation de l'Associé-Gérant-Commandité peut seulement être adoptée en cas de:

(i) fraude, faute lourde (gross négligence), mauvaise foi, faute intentionnelle (wilful misconduct) ou négligence grave (reckless disregard) de l'Associé-Gérant-Commandité dans le cadre de ses obligations à l'égard du Fonds, dans chaque cas de la manière déterminée par la juridiction compétente, ou

(ii) dépôt de bilan, cessation des paiements ou dissolution de l'Associé-Gérant-Commandité;
chaque fois sous réserve de l'approbation de la CSSF.

À la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, l'Assemblée Générale nomme un successeur au mandat d'Associé-Gérant-Commandité par décision adoptée sur vote positif des Actionnaires représentant plus de 50 % des Actions détenues par les Actionnaires habilités à voter et présents à ladite Assemblée Générale.

La révocation de l'Associé-Gérant-Commandité prendra effet au moment de la signature d'un accord jugé satisfaisant par le conseil juridique du Fonds et prévoyant que l'Associé-Gérant-Commandité remplaçant reprend les droits et obligations de l'Associé-Gérant-Commandité à l'égard du Fonds aux termes des présents Statuts et ce, à compter de sa nomination, et prévoyant que la dénomination du Fonds doit être modifiée si l'Associé-Gérant-Commandité en fait la demande.

Art. 26. Autres conséquences de la démission ou de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité. Lorsque la démission ou révocation de l'Associé-Gérant-Commandité prend effet en application des Articles 24 ou 25, les droits et obligations de l'Associé-Gérant-Commandité cessent immédiatement, étant toutefois précisé que:

(i) l'Associé-Gérant-Commandité restera en droit de percevoir ses commissions et remboursements aux termes des présents Statuts pour la période courant jusqu'à la date d'effet de la démission ou révocation; et

(ii) l'Associé-Gérant-Commandité sortant restera en droit de bénéficier, en sa qualité d'Associé-Gérant-Commandité, d'une indemnisation par le Fonds en application des dispositions des présents Statuts, pour les matières survenant avant sa démission ou révocation; l'Associé-Gérant-Commandité sortant n'aura aucune responsabilité envers le Fonds en tant qu'associé-gérant-commandité au titre des matières survenant après la fin de son mandat d'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 27. Responsabilités distinctes de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité s'engage à payer et honorer, à tout moment, dûment et ponctuellement, ses dettes et engagements distincts et privés, actuels ou futurs, encourus ou souscrits à titre de mandant ou autrement qu'en sa qualité d'Associé-Gérant-Commandité du Fonds; l'Associé-Gérant-Commandité indemnise le Fonds et les Actionnaires ainsi que leurs représentants personnels, successions et effets à ce titre et au titre de tous les obligations, actions, poursuites, coûts, réclamations et demandes y afférents.

Art. 28. Le Dépositaire.

28.1. Description

Le Dépositaire a été nommé par l'Associé-Gérant-Commandité en qualité de Dépositaire de tous les actifs du Fonds, en application du Contrat du Dépositaire.

Le Dépositaire, RBC Dexia Investor Services Bank S.A. a été constitué en 1994 sous la dénomination "First European Transfer Agent" selon le droit luxembourgeois sous la forme d'une société anonyme enregistrée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.192. Son siège social actuel est situé 14, Porte de France L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg. Le Dépositaire garde son siège social et son principal établissement dans le Grand-duché de Luxembourg. Le Dépositaire est titulaire d'un agrément bancaire accordé conformément à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, et est spécialisé dans les services de dépositaire, d'agent administratif et autres services connexes. Au 31 décembre 2006, ses fonds propres corporels s'élevaient à plus de 450.000.000 euros.

28.2. Responsabilités

Conformément à la Loi FIS et sous réserve des modalités du Contrat du Dépositaire, le Dépositaire:

(a.) sera chargé de la garde des actifs du Fonds; et

(b.) gèrera tous les comptes en banque du Fonds.

28.3. Le Dépositaire assumera et exécutera ses fonctions et responsabilités conformément à la Loi FIS. Tous les espèces et titres constituant les actifs du Fonds confiés au Dépositaire sont détenus par le Dépositaire au nom et pour le compte du Fonds. Le Dépositaire peut confier à des banques et établissements financiers la garde des actifs du Fonds. Le Dépositaire peut détenir des titres sur des comptes ouverts auprès des chambres de compensation que le Dépositaire peut déterminer. Il aura les obligations normales d'une banque pour les dépôts d'espèces et de titres du Fonds. Le Dépositaire peut céder les actifs du Fonds et effectuer des paiements aux tiers seulement pour le compte du Fonds après avoir reçu des Instructions Régulières.

28.4. À tout moment dans l'exécution de ses obligations, le Dépositaire tiendra et administrera séparément les actifs et passifs du Fonds et ne les mélangera pas avec ses propres actifs et passifs ou ceux d'une autre Personne pour laquelle il agit en qualité de Dépositaire.

28.5. Le Dépositaire prendra les mesures nécessaires en vue de céder tout ou partie des actifs du Fonds, de la manière indiquée dans les Instructions Régulières, à chaque fois sous réserve des conditions et modalités du Contrat du Dépositaire.

28.6. Le Dépositaire est en droit de percevoir les commissions déterminées conformément au Contrat du Dépositaire. Ces commissions sont calculées sur la base de l'actif net du Fonds et sont payables chaque trimestre à terme échu.

28.7. L'Associé-Gérant-Commandité ou le Dépositaire peut, à tout moment, mettre fin au mandat du Dépositaire, sur notification écrite avec un préavis de quatre-vingt dix (90) jours, adressée de l'un à l'autre, étant précisé que la cessation du mandat (à l'initiative de l'Associé-Gérant-Commandité ou du Dépositaire) est soumise à la condition suspensive de la nomination d'un Dépositaire remplaçant. En cas de cessation du mandat du Dépositaire, l'Associé-Gérant-Commandité fera tout ce qui est raisonnablement possible pour nommer, dans les deux (2) mois de cette révocation, un nouveau dépositaire en charge des responsabilités et fonctions du Dépositaire. Dans l'attente de la nomination d'un nouveau Dépositaire, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires permettant de protéger les intérêts des Actionnaires. Après la cessation du mandat de Dépositaire, le mandat et les obligations du Dépositaire subsisteront pendant la période qui pourra être nécessaire au transfert de tous les actifs du Fonds au nouveau Dépositaire.

Art. 29. Conflits d'intérêts.

29.1. Aucun contrat ou autre opération que le Fonds pourra conclure avec un autre fonds, société ou firme ne pourra être affecté ou entaché de nullité du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de l'Associé-Gérant-Commandité aient un intérêt quelconque dans, ou soient administrateurs, associés, dirigeants ou salariés de cet autre fonds, société

ou firme. Tout administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, associé, dirigeant ou salarié d'un fonds, d'une société ou d'une firme avec lequel le Fonds passe des contrats ou est en relations d'affaires ne sera pas, du seul fait de ce lien avec cet autre fonds, société ou firme, privé de son droit de délibérer et voter ou d'agir sur toute question liée à de tels contrats ou relations affaires.

29.2. Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité aurait dans une opération du Fonds un intérêt contraire aux intérêts du Fonds, cet administrateur ou dirigeant devra informer l'Associé-Gérant-Commandité de ce conflit d'intérêts et ne prendra pas part aux délibérations ou au vote concernant cette opération. Rapport devra être fait de cette opération, et de l'intérêt y afférent de cet administrateur ou dirigeant, à la prochaine Assemblée Générale.

29.3. L'expression "conflit d'intérêts", telle qu'employée dans le présent Article, ne s'applique pas aux relations ou intérêts se rapportant à une affaire, position ou opération concernant le promoteur, un Conseiller, le Dépositaire, ou leurs affiliés respectifs, ainsi que toute autre personne, société ou entité que l'Associé-Gérant-Commandité pourra déterminer périodiquement à sa discrétion.

Art. 30. Indemnisation.

30.1. Le Fonds peut indemniser tout administrateur de l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre d'un comité, et ses héritiers, agents, employés, le Conseiller, exécuteurs et administrateurs, eu égard aux dépenses raisonnablement encourues par l'un deux dans le cadre de tout(e) action, procès ou procédure auquel il peut être partie en sa qualité d'administrateur, de dirigeant ou de membre d'un comité du Fonds ou, à la demande du Fonds, pour avoir été administrateur, dirigeant ou membre d'un comité d'une autre société par laquelle il ne peut pas être indemnié, sauf si un jugement définitif le condamne pour faute lourde (gross négligence) ou faute intentionnelle (willful misconduct) à l'issue de l'action, du procès ou de la procédure en question. En cas de protocole transactionnel, l'indemnisation sera accordée seulement pour les matières couvertes par ce protocole pour lesquelles le Fonds a reçu confirmation de son avocat que la personne à indemniser n'a commis aucun manquement à ses devoirs.

30.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou membre d'un comité conformément au présent Article peuvent être avancées au dirigeant indemnié, sous réserve que ce dirigeant rembourse les sommes avancées s'il est déterminé in fine qu'il n'a pas satisfait le niveau de diligence ouvrant droit à indemnisation.

30.3. Le droit à indemnisation susmentionné n'exclut pas d'éventuels autres droits dans le chef d'un dirigeant.

Art. 31. Réviseur d'entreprises agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par le Fonds sont contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé-Gérant-Commandité et rémunéré par le Fonds. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit tous les devoirs prescrits par la Loi FIS.

V. Assemblées générales - Exercice fiscal - Distributions

Art. 32. Représentation. L'Assemblée Générale représente l'universalité des Actionnaires du Fonds. Ses résolutions s'imposent à tous les Actionnaires du Fonds. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds, à chaque fois sous réserve du droit de veto de l'Associé-Gérant-Commandité.

Art. 33. Assemblées Générales des Actionnaires.

33.1. L'Assemblée Générale se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité est également tenu de convoquer une Assemblée Générale dans le délai d'un mois si les Actionnaires représentant 1/10^{ème} du capital en font la demande écrite accompagnée d'un ordre du jour indicatif.

33.2. Conformément au droit luxembourgeois, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège du Fonds dans la ville de Luxembourg ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mardi de juin à 10 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit le premier Jour Ouvrable suivant.

33.3. D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu, date et heure spécifiés dans l'avis de convocation correspondant.

33.4. Les Actionnaires se réunissent sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité à la suite d'un avis établissant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire, à son adresse portée dans le Registre. L'ordre du jour est préparé par l'Associé-Gérant-Commandité, excepté dans les cas où l'assemblée est convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas l'Associé-Gérant-Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

33.5. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

33.6. L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux Assemblées Générales.

33.7. Les questions traitées lors d'une Assemblée Générale se limitent aux points figurant à l'ordre du jour (qui doit inclure tous les points mentionnés par la loi) et à leurs questions connexes.

33.8. Chaque Action, indépendamment de la VNI par Action, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Seules les Actions entières confèrent un droit de vote.

33.9. Un Actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en donnant une procuration écrite à une autre Personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire.

33.10. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

33.11. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

33.12. Les dispositions de cet article s'appliqueront, mutatis mutandis, aux Assemblées Générales d'Actionnaires détenant des Actions dans l'un des Compartiments ou l'une des Catégories.

Art. 34. Exercice Fiscal. L'Exercice Fiscal du Fonds commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 35. Distributions.

35.1. Chaque Actionnaire sera traité de la même manière que les autres Actionnaires détenant des Actions des mêmes Catégorie et Série, au pro rata du nombre d'Actions des Catégorie et Série concernées qu'il détient. Dès l'émission, chacune des Actions de chaque Catégorie confère à son propriétaire le droit de percevoir une part proportionnelle des Distributions versées aux Actionnaires qui détiennent des Actions de cette Catégorie et de cette Série.

35.2. Sous réserve des exigences légales applicables, les actionnaires détenant des Actions de Catégorie II-A dans le Compartiment 2 seront autorisés à recevoir une distribution trimestrielle. L'Associé-Gérant-Commandité distribuera aux Actionnaires détenant des Actions de Catégorie II-A dans le Compartiment 2, sous réserve de Gains Sur Opérations d'Investissement disponibles et des dispositions de la loi applicable, une somme égale à 1,5% de la VNI de leurs Actions de Catégorie II-A endéans les trente (30) derniers jours calendaires du trimestre calendaire concerné.

35.3. Les actionnaires détenant des Actions de Catégorie II-A dans le Compartiment 3 seront autorisés à recevoir une distribution annuelle. L'Associé-Gérant-Commandité distribuera aux Actionnaires détenant des Actions de Catégorie II-A dans le Compartiment 3, sous réserve de Gains Sur Opérations d'Investissement disponibles et des dispositions de la loi applicable, une somme égale à 6% de la VNI de leurs Actions de Catégorie II-A endéans les trente (30) derniers jours calendaires de l'année calendaire concernée.

35.4. A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans ces Statuts, il n'est pas prévu que le Fonds procède à des Distributions aux Actionnaires détenant des Actions dans le Compartiment 1 et dans la Catégorie I-A des Compartiments 2 et 3. Nonobstant ce qui précède, l'Associé-Gérant-Commandité peut, périodiquement et à sa seule et entière discrétion, déclarer des Dividendes conformément aux dispositions des présents Statuts.

35.5. Relativement au Compartiment 3 uniquement, l'Associé-Gérant-Commandité peut déclarer périodiquement des Distributions par référence aux rendements totaux (qu'il s'agisse d'intérêts, de dividendes ou autres) reçus à la liquidation de ses Investissements, minorés du total de tous les montants nécessaires pour satisfaire les charges et passifs du Compartiment 3, y compris les commissions dues à l'Associé-Gérant-Commandité. Une fois déclarées et suite à une résolution de l'Associé-Gérant-Commandité, les Distributions seront payables dès que possible après réception des rendements sur lesquels elles se basent, à chaque Actionnaire au pro rata des Actions qu'il détient.

35.6. Sous réserve des exigences légales applicables et relativement au Compartiment 3 uniquement, l'Associé-Gérant-Commandité peut, à partir du 2 septembre 2013 et jusqu'à expiration du terme du Compartiment 3, distribuer tout ou partie de la VNI du Compartiment 3 aux Actionnaires du Compartiment au pro rata de leur investissement respectif dans le Compartiment 3.

35.7. Le paiement des Distributions se fait à la Personne portée dans le Registre.

35.8. Les Distributions seront versées dans la Devise de Référence et aux Actionnaires concernés par le biais d'un virement bancaire (international).

35.9. Il ne sera versé aucun intérêt sur un dividende déclaré par le Fonds qui le tient à la disposition de son bénéficiaire.

35.10. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action ne peut pas être réclamé par le détenteur de cette Action après une période de cinq ans à compter de l'avis y afférent - sauf si l'Associé-Gérant-Commandité a renoncé à l'application de ou a prolongé, cette période pour toutes les Actions - et le dividende est retourné au Fonds à l'expiration de cette période. L'Associé-Gérant-Commandité a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser toute action au nom du Fonds pour mener à bien la réversion des fonds. Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés dans l'attente de leur distribution.

35.11. Le Fonds peut, à la discrétion absolue de l'Associé-Gérant-Commandité, procéder à des réinvestissements.

VI. Dispositions finales

Art. 36. Dissolution et Liquidation du Fonds.

36.1. Le Fonds peut être dissout à tout moment par résolution de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 33 des présents Statuts et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

36.2. La question de la dissolution du Fonds doit être soumise par l'Associé-Gérant-Commandité à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'Assemblée Générale statue, sans condition de quorum, à la majorité simple des voix exprimées à l'assemblée.

36.3. La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé par l'Article 5 des présents Statuts. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère alors sans condition de quorum, et la dissolution peut être prononcée par le vote des Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

36.4. La convocation à l'Assemblée Générale doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à compter de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du minimum légal, selon le cas, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

36.5. La liquidation est exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui doivent être agréées par la CSSF, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

36.6. Les produits nets de liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux détenteurs d'Actions dans le(s) Compartiment(s) en proportion de leur participation dans ce(s) Compartiment(s).

36.7. Les produits de liquidation qui ne peuvent être distribués aux bénéficiaires lors de la mise en oeuvre de la liquidation seront remis au Dépositaire pour une période de six mois. Suite à cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des Personnes à qui ils reviennent.

Art. 37. Clôture, Liquidation et Fusion de Compartiments, Classes ou Sous-Classes.

37.1. Des Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Mémoire de Placement Privé. Dans le cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, ce dernier arrivera automatiquement à son terme à sa date d'échéance telle que prévue dans le Mémoire de Placement Privé.

37.2. L'Associé-Gérant-Commandité peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par l'Associé-Gérant-Commandité comme le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans la situation politique ou économique affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Tout Actionnaire du Compartiment concerné sera notifié de toute décision de liquider avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives

37.3. Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus du présent Article, l'Associé-Gérant-Commandité pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs de ce Compartiment à ceux d'un nouveau Compartiment ou d'un Compartiment existant ou à un autre organisme de placement collectif. L'Associé-Gérant-Commandité pourra décider de regrouper deux ou plusieurs Compartiments s'il l'estime dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment. Ils en seront informés par avis au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit complétée.

37.4. Au cas où les actifs seront contribués à un autre organisme de placement collectif, la fusion ne sera effective que pour les seuls Actionnaires du Compartiment concerné ayant expressément accepté la fusion. Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité n'a pas autorité pour ce faire ou au cas où l'Associé-Gérant-Commandité décide de soumettre la décision à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner sera alors prise par une assemblée des Actionnaires des Compartiments, de la Classe ou de la Sous-Classe concernés. Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Compartiment, aucun quorum ne s'appliquera et toute décision de liquidation ou de fusion sera prise par les Actionnaires détenant la majorité simple des actions présentes ou représentées. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant date effective de la liquidation ou de la fusion afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions avant que la fusion ou la liquidation n'intervienne, sans frais ni coûts.

37.5. Aussitôt la décision de liquider ou de fusionner prise, l'émission d'Action dans le Compartiment concerné sera interdite et sera considérée comme nulle.

37.6. Chacun des Compartiments peut être séparément dissout sans que cela ait un impact sur les autres Compartiments. La dissolution du dernier Compartiment entraîne, ipso jure, la liquidation du Fonds.

Art. 38. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 39. Déclaration. Les mots écrits au masculin englobent également le féminin, et les mots désignant des Personnes ou des Actionnaires englobent également les sociétés, fonds, associations et tout autre groupement de Personnes organisé, doté ou non de la personnalité morale.

Art. 40. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telles que modifiées, le cas échéant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Delage, A. Favier, M. Chambon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36176. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009121774/2309.

(090146482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2009.

Pridor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 142.546.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Pridor Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114365/12.

(090137690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

White Sun Re Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.316.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

WHITE SUN RE COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114417/12.

(090137637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Oriol Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.090.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Oriol Investment S.A.

Signature

Référence de publication: 2009114420/12.

(090137630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2009.
